



Conseil d'Administration

Lundi 2 avril 2012 – 14h30
Hôtel de Ville et d'Agglomération – Quimper

Procès verbal et délibérations

Agence de Développement Économique et d'Urbanisme
de Quimper Communauté et de Cornouaille
3 rue Pitre Chevalier - Le Marygold - CS 40002 - 29018 Quimper Cédex
- Tel : 02 98 10 34 00 - Fax : 02 98 10 34 10
- www.quimper-cornouaille-developpement.fr



PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2 avril 2012

Le 2 avril 2012 à 14h45, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Les instances sont présidées par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par Claude Ravalec.

Il est constaté que 17 membres sur 25 sont présents ou représentés. 3 membres ont donné pouvoir à des membres présents. Le nombre total de voix est ainsi de 20. Le conseil d'administration est ainsi régulièrement constitué et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président ouvre la séance et annonce un ordre du jour chargé et néanmoins important parce que les décisions prises par le conseil d'administration permettront aux équipes de l'agence d'avancer sur les différents sujets traités.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Engagement de 5 PLH
2. Présentation de l'observation habitat
3. Enquête ménages-déplacements : procédure de consultation et d'attribution du marché
4. Volet maritime Interscot : candidature GIZC
5. Aménagement numérique : convention SDEF
6. Aménagement numérique : convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation d'une étude ingénierie
7. Projets agricoles et alimentaires de territoire
8. Héliopoles : « les guides s'installer à »
9. Composition du Conseil de Développement
10. Energie : information ateliers PCET
11. Questions diverses :
 - Modification des plans de financement M-tourisme et accompagnement e-tourisme
 - Financement du pôle énergie
 - Choix du cabinet pour la réflexion prospective cornouaillaise

1. Engagement de 5 PLH

Luc Mallet présente les conditions de réalisation et de financement des PLH des communautés, dont 4 ont exprimé leur accord (CC du Pays Bigouden Sud, CC du Haut Pays Bigouden, CC du Cap Sizun, CC du Pays de Châteaulin Porzay), la cinquième (Cocopaq) restant à valider.

Sans remarques ni questions, le conseil d'administration de l'Agence approuve à l'unanimité les conditions de réalisation des PLH des communautés.

2. Présentation de l'observation habitat

Luc Mallet introduit les grandes lignes de la méthode d'observation de l'habitat mise en place par l'agence, pour l'instant à l'échelle de la Cornouaille mais il propose de la décliner par EPCI. Deux observations par an pourraient être effectuées en fonction de la date de mise à disposition des données, et un calendrier de présentation par EPCI pourrait être effectué.

Audrey Naulin présente ensuite le détail de l'analyse effectuée sur l'ensemble de la Cornouaille sur la construction neuve 2011, les marchés du foncier et de l'occasion 2010, le parc de logements sociaux au 1^{er} janvier 2011, les demandes de logement sociaux au 1^{er} janvier 2012 et les attributions au second semestre 2011 (cf document powerpoint). Elle présente aussi un exemple de la déclinaison possible par EPCI.

Elle informe que les cases définies en couleur permettent de souligner les sur-représentations (en mauve) et les sous-représentations (en saumon) par rapport à l'ensemble de la Cornouaille.

A l'issue de la présentation, Bernard Poignant souligne l'intérêt de l'observation habitat et les liens qui peuvent être trouvés avec les PLH, les SCots, l'organisation du territoire, l'enquête ménages-déplacements.

Le conseil d'administration est ensuite invité à s'exprimer sur la méthode proposée.

Michel Canévet souhaiterait que l'on ajoute à cette présentation des indicateurs sur le taux des propriétaires afin d'en déduire les besoins en parc locatif. Il serait aussi intéressant de confronter les chiffres de source DREAL avec les données connues des mairies pour bien appréhender la réalité du logement locatif public, notamment l'intégration des résidences pour personnes âgées et personnes handicapées.

Luc Mallet indique que les données présentées sur le logement locatif social n'intègrent pas les SRU au sens large mais que d'autres sources de données peuvent être collectées. Il est également possible d'ajouter des données relatives au taux de propriétaires par croisement avec les derniers chiffres de recensement connus.

François Clément souhaite quand à lui refaire préciser la signification des codes couleurs et questionne sur la façon dont est appréhendée la notion de « fuite » évoquée dans la présentation.

Il est rappelé la signification des codes qui indiquent les sur et sous-représentations. Luc Mallet précise que ce sont les trajectoires habitants qui sont exprimées et que le terme de fuite est peut-être inapproprié.

Ronan Marcel précise que le partenariat avec l'Adeupa permet d'obtenir une analyse complète de l'habitat ainsi qu'une comparaison à l'échelle du département.

Le Conseil d'administration prend acte qu'une actualisation annuelle des données de l'observation habitat sera effectuée par l'agence.

3. Enquête ménages-déplacements : procédure de consultation et d'attribution du marché

Le sujet est présenté par Jennifer Cheruel, qui précise que la procédure de consultation pour l'enquête ménages déplacements soumise à l'approbation du conseil d'administration pourrait servir de modèle pour d'autres marchés d'un montant compris entre 90 000 et 200 000 € HT.

A l'issue de la présentation, **le conseil d'administration valide la procédure et décide de la composition de la Commission de Commande Publique (CCP) comme suit :**

Président : Bernard Poignant, suppléé par Marc Andro

Membres

Claude Ravalec
Jos Le Gall
Nicolas Morvan
Pierre Le Berre
Jean-Paul Stanzel

Suppléants

Jean-Paul Le Corre
Pierre Plouzennec
Jean-Claude Sacré
Daniel Le Bigot
Claude Bellin

4. Volet maritime Interscot : candidature GIZC

Luc Mallet présente les motivations de l'agence à s'engager dans l'élaboration d'un diagnostic maritime en vue de l'élaboration d'un volet maritime Interscot de Cornouaille, et l'intérêt de répondre au nouvel appel à projets lancé par la région. Il indique à cet égard que la Région propose une rencontre avec les élus et techniciens les 10 ou 13 avril et fait appel aux personnes intéressées.

Sans remarques ni questions, le conseil d'administration de l'Agence valide l'engagement de l'agence dans l'élaboration d'un diagnostic maritime et la réponse à l'appel à projets régional en vue de l'élaboration d'un volet maritime Interscot de Cornouaille.

5-6. Aménagement numérique : convention SDEF et convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation d'une étude ingénierie

Hervé Herry resitue le contexte général et rappelle l'historique de l'aménagement numérique sur lequel la Cornouaille s'est positionnée très tôt, avant que la Région reprenne l'ensemble du dossier pour en assurer la gouvernance, avec pour objectif d'assurer le déploiement de la fibre optique sur la région Bretagne. Deux points importants sont soulignés :

- La péréquation au niveau régional : le coût de la prise sera identique pour tous ;
- La commercialisation du réseau se fera à l'échelle régionale

Dans l'attente des précisions sur la déclinaison au niveau des territoires de la Feuille de route Bretagne THD (validée récemment par la Région,) il reste à définir le problème de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire, vaste chantier qui va s'étaler sur plusieurs années. La question qui se pose actuellement est de savoir si la maîtrise d'ouvrage sera régionale ou sera déléguée aux départements.

En attendant la réponse du département 29 (qui ne semble à priori pas favorable) et la mise en marche de Bretagne Très-Haut-Débit, il faut gérer la période transitoire au niveau de la Cornouaille. Il est donc proposé deux conventions qui sont détaillées par Stéphane Tropès :

- **l'une pour la réalisation d'une étude ingénierie sur la Cornouaille entre les EPCI, QCD et le SDEF.** A la suite du pilotage du SDAN à l'échelle cornouaillaise, l'intérêt partagé des communautés accompagnées par Quimper Cornouaille Développement est que cette étude puisse être menée en commun dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage associant un organisme à vocation technique. C'est en ce sens que le SDEF propose de réaliser cette étude pour le compte des EPCI et aux côtés de QCD, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Le recensement des réseaux, une partie de la qualification du bâti ainsi que l'intégration des résultats de cette étude dans le SIG seront assurés par le SDEF. Le reste de la prestation sera sous-traitée à un bureau d'études spécialisé. Quimper Cornouaille développement assurera le pilotage de cette étude en collaboration avec les EPCI qui souhaiteront la réaliser sur leur territoire. **Une délibération de chaque EPCI sera nécessaire pour approuver cette convention avant le début de sa mise en œuvre.** Il est précisé que Quimper Communauté n'est pas concerné (étude déjà faite), mais que les villes de Concarneau et Douarnenez ont souhaité bénéficier de cette étude.

- **l'autre pour obtenir l'appui technique du SDEF sur la pose de fourreaux télécoms :** QCD est régulièrement sollicitée par des maîtres d'ouvrage d'opérations sur la pose de fourreaux. Les interrogations portent aussi bien sur la pertinence du tronçon que sur les règles d'ingénierie adéquates. QCD propose de conseiller ces maîtres d'ouvrage avec l'appui technique du SDEF. L'Agence détermina le caractère stratégique du site. Le SDEF réalisera l'étude technique de cette pose de fourreaux et, le cas échéant, l'assistera dans le suivi et la recette des travaux.

Michel Canévet souhaite que les choses puissent avancer vite. Il fait état des difficultés rencontrées avec France Télécom lors des opérations d'enfouissement (doubles réseaux). Enfin il souhaite savoir s'il va enfin être possible de passer à la phase concrète et d'engager les opérations prévues en bénéficiant des financements prévus de l'Etat, de la Région et du Département.

Hervé Herry indique que la seconde convention avec le SDEF permettra justement d'éviter le problème des double-réseaux, et il invite Jean-Claude Lessard à exprimer la position de la région sur la dernière question de Michel Canévet.

Jean-Claude Lessard comprend l'impatience des élus et la volonté des territoires d'avancer, mais il tempère en attirant l'attention sur les effets positifs de la gouvernance régionale, tant sur l'impact de négociation vis-à-vis d'Orange que sur la péréquation au niveau du nombre et du coût des prises. Il est essentiel pour la région de bien définir les priorités et les stratégies, tout comme de mettre en place une structure juridique porteuse. Il estime que, sur un chantier aussi vaste, à objectif de 18 ans, il ne faut pas prendre le risque, en voulant aller trop vite, de se priver de financements Etat sur 10 ans. La feuille de route régionale, sans régler le problème de chronologie et de temps, apporte un certain nombre de réponses sur des éléments tels que les financements, en permettant aux EPCI de programmer leur investissement sur le long terme. Il demande un peu de patience, soulignant qu'il n'y aura pas de retard pour la Cornouaille qui est le territoire breton le plus avancé dans la réflexion.

Hervé Herry confirme qu'il est bien évident qu'il n'y aura pas d'engagement lorsque le Très Haut Débit sera effectif, mais dans la période transitoire (2012-2013), il faut avancer sur des études d'ingénierie qui, de toute façon, seront un jour indispensables. C'est ce qui motive la proposition de travail avec le SDEF durant cette période de transition.

Le Conseil d'administration valide les deux conventions et autorise le Président à les signer.

7. Projets agricoles et alimentaires de territoire

Présentation par Dominique Pennec de la proposition de réponse de Quimper Cornouaille Développement à l'appel à projets régional, orientée sur la diffusion des offres du territoire par internet et mobile.

Sans remarques ni questions, le conseil d'administration autorise l'agence à répondre à l'appel à projets du Conseil régional sur les circuits alimentaires de proximité.

8. Héliofoles : « les guides s'installer à »

Présentation de la publication proposée et de ses modalités de mise en œuvre par Laurent Bruchon

Marc Andro souligne l'intérêt pour Quimper et la Cornouaille d'adhérer à cette initiative, qui constitue un très bon outil de marketing territorial, et une opportunité de promotion du territoire à saisir. La diffusion des exemplaires souscrits par l'aide publique co-apportée par Quimper Cornouaille Développement sera à bien cibler, avec une attention particulière sur l'information des candidats au recrutement en Cornouaille.

Le conseil d'administration approuve l'engagement de l'agence dans cette publication, valide la part de financement à hauteur de 18 725 € TTC pour QCD et autorise le Président à signer la convention.

9. Composition du Conseil de Développement

Présentation de la liste de membres et des nouveaux principes de fonctionnement du conseil de développement par Betty Robert, qui lance un nouvel appel aux EPCI pour qu'ils proposent des candidatures, notamment dans les secteurs de l'enseignement, du social et de l'environnement.

Elle précise aussi que, dès lors que les principes de fonctionnement seront validés par le conseil d'administration, le nouveau bureau procédera à la nomination du président du conseil de développement.

Bernard Poignant rappelle que la composition nominative des membres doit être approuvée par le conseil d'administration. Il indique aussi qu'il a émis le souhait que le conseil de développement se consacre en priorité à la nouvelle contractualisation, s'agissant d'un sujet éminemment important pour les années à venir.

Le conseil d'administration valide la nouvelle liste de membres, approuve les nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement et les principes de rapport avec l'agence proposés.

10. Energie : information ateliers PCET

Présentation par Betty Robert de l'évènement organisé le 12 avril sur les ateliers de concertation énergie climat, auquel tous les membres du conseil d'administration ont naturellement été invités.

Le Conseil d'administration prend acte de ce rappel.

11. Questions diverses :

A . **Modification des plans de financement M-tourisme et accompagnement e-tourisme :**

Le Conseil d'administration valide les deux plans de financement modifiés

B . **Financement du pôle énergie :**

Jean-Claude Sacré présente les problématiques du pôle énergie relevées par la commission énergie de janvier dernier :

1/ l'inauguration du Pôle énergie et le renforcement de l'équipe ont permis de mieux identifier les actions du pôle énergie, ce qui se traduit par une demande croissante des sollicitations de la part des EPCI et communes pour assurer des animations de sensibilisation auprès du grand public/élus dans le cadre des agendas 21, PIG, aménagement ZAC, etc.

2/ Lénaïg Weiler a fait une demande de congé parental à temps plein jusqu'à août puis à temps partiel (80%) pour une durée d'un an.

3/ La forte augmentation des communes adhérentes au CEP (de 28 611 habitants en 2011 à 81 390 habitants en 2012) ne permet plus de répondre aux sollicitations supplémentaires des collectivités.

4/ Les cofinancements apportés par l'ADEME et la Région sur le Contrat d'Objectif Territorial (PCET) s'arrêteront fin 2012.

La commission énergie a rencontré l'ADEME afin de connaître les évolutions possibles de financement sur le COT et la prise en charge d'un temps partiel complémentaire sur l'EIE. Yvon Basset, Directeur adjoint de l'ADEME Bretagne a signifié qu'il n'y aurait pas de financement supplémentaire sur le COT. Concernant l'EIE, il a reconnu qu'un poste EIE devait répondre à une population de 250 000 habitants et que la Cornouaille pourrait être légitime à demander un poste à temps partiel supplémentaire. Cependant, compte tenu de la diminution générale des contacts en 2011 (niveau national, régional et local) et les budgets très contraints de l'ADEME et de la Région pour 2012, il n'est pas envisageable d'accompagner financièrement la création d'un poste à temps partiel supplémentaire pour 2012.

Afin de répondre aux sollicitations croissantes de l'EIE et du CEP, à la demande de congés parental et la perte des cofinancements COT pour 2013, il est proposé :

- **La création d'un poste complémentaire à 80% (cf congé parental), qui serait à la fois sur de l'EIE et sur du CEP, et qui ne nécessiterait pas de contribution complémentaire des EPCI.** En effet, dans le budget prévisionnel du pôle énergie 2012 (inclus dans le budget de l'agence voté en février dernier), la montée en charge de l'EIE et les sollicitations multiples du pôle avaient été anticipées avec une « réserve » de 25 000€ qui correspondait au financement d'un poste complémentaire sur 9 mois (soit 75% ETP).
- **Concernant le COT (35 000€ de financement pour 2012), il est proposé que dans le cadre de la prochaine contractualisation, une fiche action sur 3 années soit fléchée sur la mission PCET afin de compenser la perte des cofinancements ADEME et Région.**

Jean-Claude Lessard indique qu'une réserve d'enveloppe sur le futur contrat de pays est difficile à envisager tant que les priorités de la région ne sont pas connues, et notamment tant qu'on ne sait pas si l'environnement en fera partie.

Bernard Poignant estime pour sa part qu'il est très probable dans le contexte actuel que l'environnement soit considéré comme une priorité dans tous les futurs contrats, tant avec la région qu'avec l'Etat.

Sans autre remarque ni question, le conseil d'administration valide la création d'un poste complémentaire à 80 % et le principe de réserve d'enveloppe sur la future contractualisation pour compenser la perte des cofinancements Ademe et Région sur le COT.

C. Choix du cabinet pour la réflexion prospective cornouaillaise

Michel Canévet informe le conseil d'administration que la commission chargée d'effectuer le choix d'un prestataire pour l'accompagnement des futures politiques contractuelles s'est porté de manière unanime sur le cabinet FUTUR OUEST de Lorient. Toutefois, il a été demandé à ce prestataire de mieux formaliser la place des élus dans le suivi du processus. La mission du cabinet est prévue sur 6 à 8 mois, les premières orientations devraient être connues à l'automne.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, Bernard Poignant rappelle la date de la prochaine assemblée générale le 29 juin 2012 après-midi à l'UBO, et il lève la séance à 16h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le secrétaire.

Le Président,



Bernard Poignant

Le Secrétaire



Claude Ravalec

Annexe 1

Délibérations

<u>Décision n°</u>	<u>Sujet</u>	<u>Pages</u>
QCD.20-01	Engagement de 5 PLH	9-10
QCD.20-02	Enquête ménages-déplacements : procédure de consultation et d'attribution du marché	11-13
QCD.20-03	Volet maritime Interscot : candidature GIZC	14-15
QCD.20-04	Très Haut Débit : convention SDEF	16-21
QCD.20-05	Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation d'une étude ingénierie	22-31
QCD.20-06	Projets agricoles et alimentaires de territoire	32
QCD.20-07	Héliopoles : « les guides s'installer à »	33-34
QCD.20-08	Conseil de Développement	35-37
QCD.20-09	Ajustement financier M-tourisme	38-39
QCD.20-10	Ajustement financier accompagnement e-tourisme	40
QCD20-11	Recrutement pôle énergie et suite à donner à la fin des subventions COT	41-42


Le président
Bernard POIGNANT

Engagement de 5 PLH

Suite aux premiers engagements pris les communautés de Concarneau Cornouaille et du Pays Fouesnantais de réalisation par l'agence de leur programme local de l'habitat (PLH), d'autres communautés partenaires de l'agence ont été contactées afin de mettre au point l'élaboration de PLH sur leur territoire.

Les communautés du Pays Bigouden Sud, du Haut Pays Bigouden et du Cap Sizun qui, dans un souci de cohérence, ont décidé de s'engager en commun d'une part, et la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin Porzay d'autre part, ont validé la constitution d'un premier PLH avec les services de l'agence.

La proposition auprès de la Cocopaq reste pour sa part à présenter et à valider.

Les méthodes de réalisation ont été abordées et un planning commun de principe permettant d'approuver ces documents avant le printemps 2014 a été adopté :

2012 :

Mars-avril	Délibération de lancement du Programme Local de l'Habitat
Avril	Copil de pilotage (Copil) : présentation de la méthode et des délais
Juin	Rencontre de mobilisation
Septembre	Copil : présentation de l'avis des PPA (porté à connaissance) + bilan + diagnostic
Octobre	Copil : approbation du diagnostic (information)
Décembre	Copil : présentation des orientations

2013 :

Février	Copil : validation des orientations et 1ères pistes d'actions
Mai	Copil : validation des actions
Juillet	Délibération d'arrêt
Août /octobre	avis des PPA
Novembre	Copil : approbation
Décembre	délibération d'approbation Transmission au Préfet du Finistère pour avis du CRH puis de l'Etat (si avis favorable, le PLH devient exécutoire)

Ces missions PLH font l'objet d'accords spécifiques de financement au-delà de la cotisation annuelle. Les contributions seront appelées à raison de 40 % sur 2012 et 60 % sur 2013. Elles feront l'objet d'un avenant à la convention financière de versement des cotisations entre l'agence et les communautés.

Les montants d'études ont été établis sur la base de temps minimum à passer (minorés), du nombre d'habitants, de la communauté, et du nombre de communes supérieures à 3500 habitants (seuil d'exigence SRU pour les communautés de plus de 50 000 habitants).

S'agissant des communautés adhérentes, les conventions convenues ont été réfractées de 20 %. Ainsi, pour le Pays Bigouden Sud ce complément minoré est de 40 000 €. Pour le Haut Pays Bigouden et Châteaulin Porzay il s'agit de 28 000 € chacune. Pour le Cap Sizun, les conditions convenues (non réfractées) sont de 35 000 €.

Faute de contact à ce jour avec la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé, la proposition de l'agence n'est pas encore validée.

Pour répondre à cette sollicitation forte et simultanée, l'agence a étoffé son équipe urbanisme de deux nouveaux chargés d'études qui seront en poste respectivement au début du mois d'avril et à la mi-mai. En lien avec l'équipe en place et notamment l'observation, leur arrivée permettra de constituer une compétence habitat à même d'accompagner les communautés dans la durée.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les conditions de réalisation des PLH des communautés.

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Secrétaire,

Claude RAVALEC



Procédure de consultation pour l'enquête ménages déplacements et modalités d'attribution de marchés entre 90 000€ et 200 000 € HT

Le lancement d'une Enquête Ménages Déplacements à l'échelle cornouaillaise a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 2011 pour un budget prévisionnel de 180.000€. Elle se déroulera pendant 7 à 10 semaines entre novembre 2012 et février 2013. Un travail de découpage en secteurs d'enquête a d'ores et déjà été engagé avec l'ensemble des territoires de SCOT. Sa finalisation, prévue début avril, permettra le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un prestataire d'enquêtes mi-avril.

Statut de l'Agence et obligations légales :

Association loi 1901, Quimper Cornouaille Développement est une personne morale de droit privé non soumise au Code des marchés publics. Toutefois au titre de l'Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, Quimper Cornouaille Développement constitue un pouvoir adjudicateur soumis au respect des principes de la commande publique.

Les trois grands principes de la commande publique sont :

- La liberté d'accès à la commande publique
- L'égalité de traitement des candidats
- La transparence des procédures

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Dans ce cadre, les modalités de la passation de marchés de fournitures et de services inférieurs à 200 000 € HT sont libres et à établir par l'Agence. La présente note vise à soumettre au Conseil d'Administration une procédure de consultation appropriée au montant et à la complexité technique du marché.

Proposition de procédure de consultation :

La procédure proposée s'apparente à une procédure adaptée telle qu'elle peut être mise en œuvre par les collectivités locales en dessous des seuils de procédures formalisées.

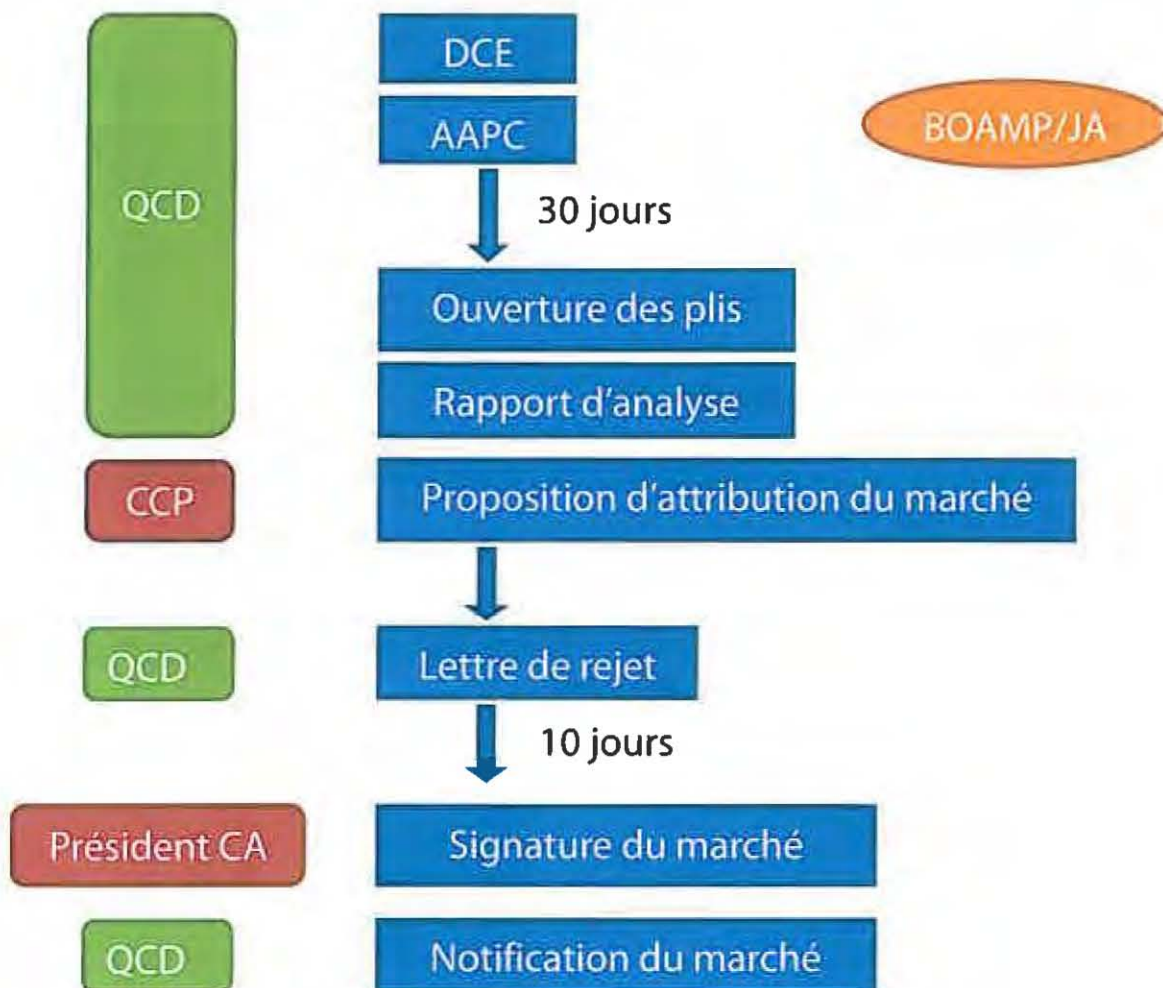
Pour sa mise en œuvre, QCD propose de constituer une Commission de Commande Publique (CCP) *permanente* qui sera en charge d'analyser les offres et de proposer l'attribution du marché au Président du Conseil d'Administration. Elle rendra compte de l'avancement de la procédure au Conseil d'Administration.

• Déroulement proposé

- QCD prépare un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) classique comportant : règlement de la consultation, cahier des clauses techniques particulières, acte d'engagement...
- QCD assure la publication de l'avis d'appel d'offres et la diffusion du DCE, ouvre les plis et confie l'analyse des offres au CETE-Ouest, Assistant à Maîtrise d'ouvrage mis à disposition par l'Etat pour l'enquête ménages déplacements.

- La CCP se réunit pour examiner le rapport d'analyse et proposer l'attribution du marché à l'offre réunissant la meilleure évaluation.
- Sur la base des recommandations de la CCP, QCD informe l'adjudicataire retenu et envoie des lettres de rejet aux autres soumissionnaires.
- Après un délai de 10 jours après l'envoi des courriers, le Président du CA procède à la signature du marché avec l'adjudicataire du marché.
- QCD notifie le marché à l'adjudicataire.

Schéma de synthèse de la procédure



DCE: *Dossier de consultation des entreprises*
 AAPC: *Avis d'Appel Public à la Concurrence*
 BOAMP: *Bulletin Officiel des annonces de marchés publics*

- **Composition de la Commission de Commande Publique**

La composition envisagée pour la CCP est la suivante :

- Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant
- 5 membres du Conseil d'Administration (titulaires) ou leurs suppléants

Les membres titulaires ont voix délibératives. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

- **DCE et règlement de la consultation**

Le Dossier de Consultation des Entreprises portera sur la préparation et la réalisation de la collecte, l'apurement, le redressement et la mise au format standard CERTU des fichiers d'enquête. Il sera constitué avec l'aide du CETE Ouest qui validera ses pièces avant publication de l'avis d'appel d'offres. Le délai de remise des offres sera de 30 jours.

L'offre la plus économiquement avantageuse sera retenue sur la base de la pondération suivante : 60% pour la note financière et 40% pour la note technique.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve la procédure de consultation proposée pour l'EMD et pour les marchés compris entre 90.000 € et 200.000€ HT
- Autorise le Président à signer le marché
- Désigne la Commission de Commande Publique (CCP) en charge d'analyser les offres et de proposer l'attribution du marché comme suit :

Président : Bernard Poignant, suppléé par Marc Andro

Membres titulaires:

Claude Ravalec

Jos Le Gall

Nicolas Morvan

Pierre Le Berre

Jean-Paul Stanzel

Suppléants :

Jean-Paul Le Corre

Pierre Plouzennec

Jean-Claude Sacré

Daniel Le Bigot

Claude Bellin

Le Président



Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,



Claude RAVALEC

Volet maritime InterSCoT : candidature GIZC

La question d'une réflexion commune sur les dimensions maritimes et littorales de la Cornouaille en vue de leur promotion reste une préoccupation constante à l'échelle de notre territoire. Elle ressort aujourd'hui sous l'angle des SCoTs. Un nouvel appel à projet GIZC offre l'opportunité d'en introduire l'étude.

La question maritime dans les SCoTs :

En effet, la commission d'enquête publique du SCoT de l'Odet vient d'interpeller le SYMESCOTO sur le fait que la thématique du caractère maritime (comme par ailleurs celles de l'équilibre économique et des déplacements) ne lui semblait pas être suffisamment pris en compte, ce à quoi le SYMESCOTO a répondu que, comme cela a été le cas pour le commerce, ces thématiques méritaient d'être traitées dans le cadre des réflexions interSCoT. Dans ses conclusions, la commission insiste sur ces points et recommande d'engager l'élaboration de Schémas pour le Pays de Cornouaille (Inter Scot du territoire) sur ces trois sujets.

Pour ce qui concerne la question maritime, l'article L.122-1-11 du Code de l'Urbanisme prévoit que « *Lorsqu'ils comprennent une ou des communes littorales, les schémas de cohérence territoriale peuvent comporter un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer tel que défini par l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, à condition que celui-ci ait été approuvé selon les modalités définies au présent chapitre* ». L'article étend le champ d'application du SCoT au domaine public maritime c'est-à-dire jusqu'à 12 miles des côtes.

L'opportunité d'un nouvel appel à projet GIZC :

Quimper Cornouaille Développement avait répondu en 2011 à un Appel à Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) alors lancé en commun par l'Etat et la Région Bretagne, sans succès lors de cette première candidature introduite sans préparation préalable en toute clôture de la procédure bien que les services de la région se soient révélés très intéressés par le principe d'un travail à échelle comouaillaise.

Aujourd'hui, la Région Bretagne soutient la mise en œuvre de cette démarche et a relancé sans cette fois l'Etat un deuxième appel à projet GIZC pour un montant total de 500 k€ dont les dossiers de candidature doivent être remis pour le 4 mai 2012.

Le but de la Région est de finaliser le maillage des démarches GIZC sur l'ensemble du territoire, favorisant le pays comme unité territoriale. Ci-dessous, la carte de la Région Bretagne des territoires retenus pour l'appel à projet de 2011.



Projet de GIZC et enjeux InterSCoT :

La GIZC doit être entre autre mise en place au regard de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) de l'Union Européenne adoptée en 2008 qui définit le bon état écologique du milieu marin pour 2020. La DCSMM est déclinée dans le droit français par les lois Grenelle 1 et 2 de 2009/2010, d'Engagement National pour l'Environnement (ENE). La charte des Espaces Côtiers Bretons de 2007 de la Région Bretagne affirme fortement ces réglementations.

La mise en place d'une GIZC comprend un diagnostic de toutes les activités et usages, marchands et non marchands, maritimes et terrestres en lien avec toutes les ressources du territoire. Cette première phase de travail doit permettre de ressortir les enjeux majeurs du territoire et de proposer des scénarios d'aménagement, de développement et de valorisation des ressources.

L'agence initie actuellement un travail de pré-diagnostic en lien avec le travail amorcé par le SIOCA. Elle se propose de répondre à l'appel à projet dans le but de prolonger ce travail.

Dans un premier temps le diagnostic aurait pour objectif d'identifier l'ensemble des ressources des activités et usages actuels, les ressources faiblement valorisées, les nouvelles activités possibles. La méthode cherche ainsi à voir à partir des ressources maritimes présentes quelles sont les activités et usages utilisant ou pouvant potentiellement utiliser ces ressources et constituant l'« économie maritime ».

Un travail d'approfondissement de connaissance de certaines ressources comme celles alimentaires (halieutiques), d'énergie marine, de transport maritime ou d'infrastructures portuaires pourrait alors être réalisé. La matière collectée pourrait être largement rendue accessible voire communiquée, permettant notamment de favoriser l'émergence d'initiatives sur le territoire.

Les enjeux soulevés serviraient de base à l'élaboration d'orientations dans le sens de volets maritimes InterSCoT, référentiels ensuite transposables à terme dans les SCoT (à l'exemple du schéma commercial déjà élaboré selon ce même principe).

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, valide l'engagement de Quimper Cornouaille Développement dans l'élaboration d'un diagnostic maritime et la réponse à l'appel à projets régional en vue de l'élaboration d'un volet maritime InterSCoT de Cornouaille.

Le Président

Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,

Claude RAVALEC

Aménagement numérique / pose de fourreaux :

convention de partenariat avec le Syndicat D'Énergie du Finistère

La Conférence Régionale d'Aménagement Numérique a adopté la feuille de route Bretagne Très haut Débit (THD) le 4 janvier dernier. Celle-ci définit les principales orientations du projet régional pour desservir l'ensemble des bretons en THD d'ici 2030.

L'année 2012 sera consacrée à la définition des conditions de mise en œuvre de Bretagne THD à l'échelle de chaque EPCI. Le territoire intercommunal constitue en effet la maille de décision de lancement du projet et du bouclage de son plan de financement. Les EPCI sont ainsi amenés à affiner leurs ambitions définies dans le SDAN, au regard des orientations stratégiques et des conditions de financement décrits dans cette feuille de route.

Dans la continuité de ses missions déjà réalisées sur l'aménagement numérique, QCD assistera les EPCI de Cornouaille dans cette nouvelle phase. Cet accompagnement se structure autour de 3 axes :

1 - L'animation de comités de pilotage au sein de chaque Communauté afin d'affiner les orientations du SDAN et étudier les conditions d'intégration au projet Bretagne THD.

2 - Le suivi des études d'ingénierie qui seront engagées. Celles-ci permettront notamment de préciser le coût du projet et de dessiner une architecture du réseau, autrement dit le tracé du futur réseau fibre optique.

3 - Le 3ème axe vise à conseiller les communes et intercommunalités dans la pose de fourreaux télécoms à l'occasion d'opportunités de travaux (voirie, enfouissement de réseaux, création de zones d'habitat ou d'activités...).

QCD est régulièrement sollicitée par des maîtres d'ouvrage d'opérations sur la pose de fourreaux. Les interrogations portent aussi bien sur la pertinence du tronçon que sur les règles d'ingénierie adéquates. QCD propose de conseiller ces maîtres d'ouvrage avec l'appui technique du SDEF. L'Agence détermine le caractère stratégique du site. Le SDEF réalise l'étude technique de cette pose de fourreaux et, le cas échéant, l'assiste dans le suivi et la recette des travaux. (cf schéma organisationnel détaillé joint en annexe).

La contrepartie financière des prestations proposées par le SDEF (SIG, accompagnement des maîtres d'ouvrage) est chiffrée à 11 cts/habitant, soit 36 443 €/an. La Région a été sollicitée afin d'étudier l'éligibilité de cette prestation à l'enveloppe numérique du Contrat de Pays.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le SDEF au titre de 2012.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,


Claude RAVALEC



Convention de partenariat entre

LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET
D'EQUIPEMENT DU FINISTERE (SDEF)

et

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

AVRIL 2012

Entre

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, ci-après dénommée QCD, domiciliée 3 rue Pitre Chevalier – 29000 QUIMPER, représentée par Monsieur Bernard POIGNANT, son président,

d'une part,

et

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, ci-après dénommé SDEF, domicilié 9 allée Sully – 29000 Quimper, représenté par Monsieur Antoine COROLLEUR, son président.

d'autre part ;

Considérant l'article L5721-9 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) dans sa rédaction issue de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, article 166-II, journal officiel du 17 août 2004) qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être tout ou partie mis à disposition.

Vu les statuts du SDEF et son article II – 9° ;

Considérant la délibération du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère en date du xxxxxxxx autorisant son Président à signer la présente convention et à mettre à disposition des services au profit d'autres collectivités ;

Considérant la délibération de QCD en date du xxxxxxxxx exprimant le souhait de bénéficier de la mise à disposition des services du SDEF ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La desserte en services numériques haut et très haut débit constitue un enjeu majeur de territoire. Sous l'impulsion des quatre Pays et des intercommunalités finistériens, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été élaboré, conformément aux dispositions de l'article L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales. Ce document, approuvé le 23 juin 2011 par l'assemblée départementale, s'appuie sur les orientations stratégiques définies par les Pays dans le cadre de leur SDAN. Ceux-ci dressent l'état des lieux de la couverture en services numériques et priorisent la desserte en très haut débit de leur territoire.

L'ambition cornouaillaise décrite dans le SDAN du Pays s'inscrit pleinement dans le projet Bretagne Très haut Débit. Dans l'attente de la mise en œuvre de ce projet régional, QCD accompagne les intercommunalités de la Cornouaille dans leurs réflexions sur les actions à engager sur le très haut débit. Elle compte pour cela s'appuyer notamment sur les compétences techniques du SDEF

Article I - Objet.

La présente convention a pour objet de fixer un cadre partenarial entre l'agence de Quimper Cornouaille Développement et le SDEF en vue de favoriser la pose d'infrastructures d'accueil et le déploiement de fibres optiques, le cas échéant. Ces actions s'inscrivent dans le cadre fixé par les schémas directeurs finistérien et cornouaillais, ainsi que par la feuille de route du projet Bretagne Très Haut Débit.

Article II – La gestion du L49 du Code des Postes et communications électroniques (CPCE)

Le SDTAN finistérien confie au SDEF la mission de centraliser et d'assurer la publicité, auprès des collectivités concernées et des opérateurs de télécommunication, des travaux relevant du L 49 du CPCE. Le SDEF s'engage à informer QCD ainsi que les intercommunalités cornouaillaises concernées.

Article III – Les missions d'accompagnement de QCD par le SDEF

II.a - L'étude d'opportunité de pose de fourreaux

A l'occasion d'opportunités de travaux portés à la connaissance de QCD, le SDEF sera associé aux réflexions sur le caractère stratégique du tronçon concerné pour la pose de fourreaux télécoms. Le SDEF réalisera le cas échéant un chiffrage du coût des travaux le cas échéant.

II.b - Accompagnement de la collectivité maître d'ouvrage

Si la collectivité décide la pose d'un fourreau, le SDEF assistera QCD dans l'accompagnement de la collectivité maître d'ouvrage pour le suivi et la réception du chantier.

II.c - La mise en place d'un SIG télécom

Le SDEF intègre dans son SIG l'ensemble des fourreaux posés par les diverses collectivités du pays de Cornouaille. Les hypothèses de tracé des réseaux structurants FTTH et les hypothèses de desserte établis, outils importants d'aide à la décision pour les opportunités de pose d'infrastructure d'accueil, sont également intégrées au SIG du SDEF. Le SDEF se charge de proposer aux collectivités qui le souhaitent des conventions de mise à disposition gratuite des données autorisées via un accès extranet.

Article IV – Fonctionnement

L'administration générale des services mis à disposition et la détermination des modalités de fonctionnement relèvent de l'autorité territoriale du SDEF, représentée par son président, qui s'efforce d'assurer la continuité du service dans le cadre du présent partenariat.

L'intervention des services du SDEF mis à disposition est globale et annuelle. Le SDEF détermine en concertation avec QCD l'organisation qui lui paraît la plus pertinente pour réaliser dans les meilleures conditions les prestations convenues.

Le SDEF met à disposition sa structure, à savoir un chargé de mission THD, l'ensemble des chargés d'affaires sur le territoire, ses pôles juridique, administratif et comptable.

QCD et le SDEF ne peuvent imposer unilatéralement au cours de l'année des modifications relatives à la nature et aux conditions d'exécution de la convention susceptible d'engendrer des difficultés dans sa mise en œuvre.

En cas de difficultés liées à l'exécution et mise en œuvre de cette convention, les deux parties s'efforceront de recourir à une solution amiable.

Article V – Modalités financières

Quimper Cornouaille Développement participe financièrement aux charges supportées par le SDEF pour l'ensemble des missions, objet de cette convention.

Cette participation est forfaitaire et annuelle. Son coût est un montant fixe par habitant.

Ce montant est fixé à 11 centimes d'euro par habitant. Pour l'année 2012, la participation est calculée sur une population de 331 300 habitants, soit un montant annuel de 36 443 €.

La participation couvre entre autres, les frais de personnels, d'informatique, de véhicules et carburant, la gestion du SIG...

Article VI : Durée de la convention et reversement

En cas de non-respect des clauses de la présente convention par le SDEF, de l'utilisation de l'aide non conforme à l'objet prévu ou du refus de se soumettre aux contrôles, QCD peut décider de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le SDEF s'engage alors à procéder au reversement des sommes indûment perçues.

La présente convention est conclue pour l'année 2012

A QUIMPER, le

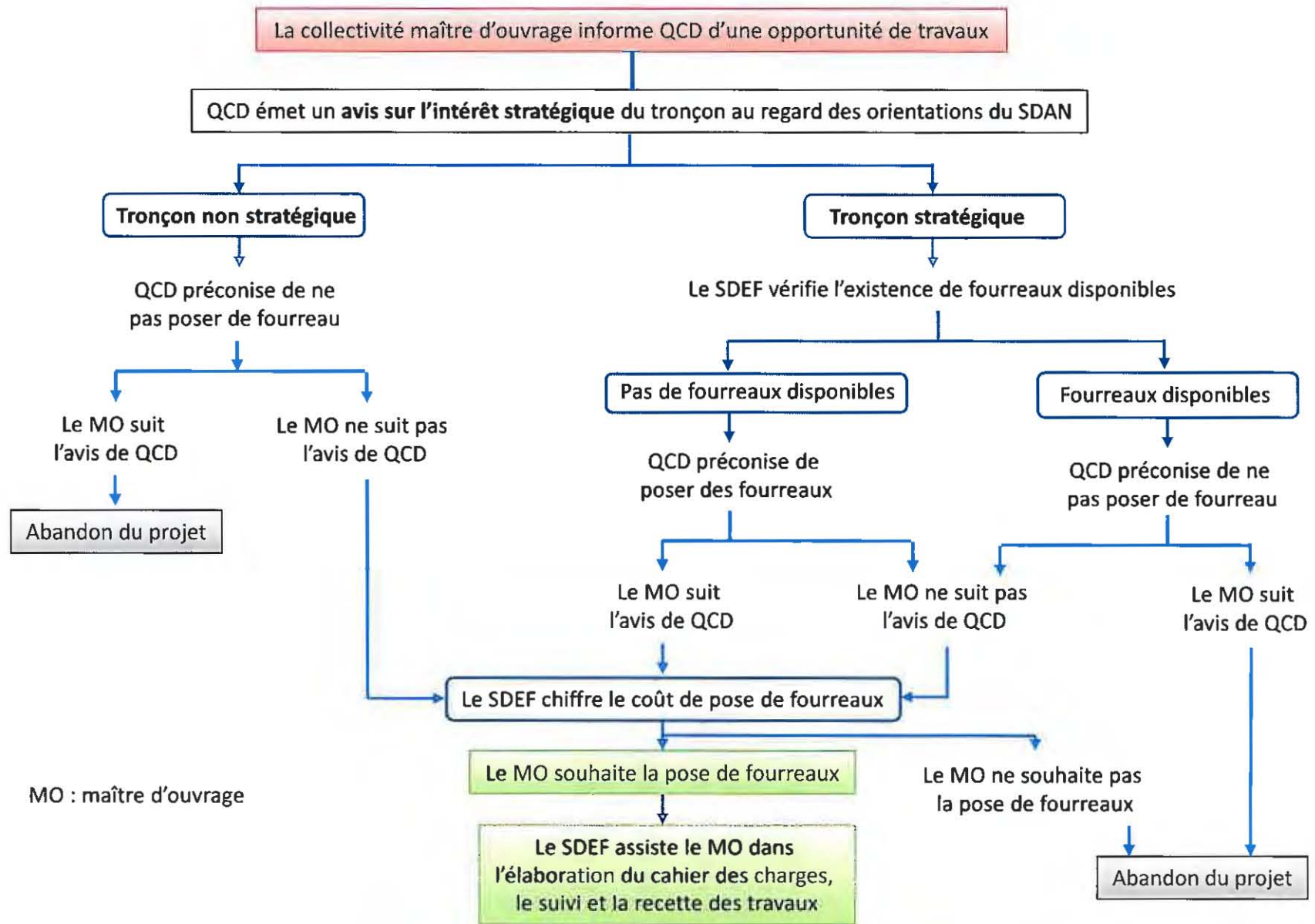
Pour QUIMPER CORNOUAILLE
DEVELOPPEMENT,
Le Président

Pour le SDEF,
Le Président

Bernard POIGNANT

Antoine COROLLEUR

Annexe 1 : Schéma organisationnel pour l'instruction des demandes de pose de fourreaux télécoms



Aménagement numérique :

convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation d'une étude d'ingénierie sur la Cornouaille

Les conditions d'engagement du projet Bretagne Très Haut Débit, projet commun des collectivités bretonnes conditionnant l'accès au plan de financement public de l'ensemble des initiatives, sont en cours de précision en ce premier semestre 2012.

En ce qui concerne la préparation de cet engagement, la Région propose aux intercommunalités volontaires et concernées par le sujet du Très Haut Débit de réaliser une étude d'ingénierie selon un cahier des charges normalisé. Cette étude ne conditionne pas encore le déploiement effectif de la fibre optique lors de la 1ère phase du projet breton mais permettra cependant d'affiner les orientations du SDAN et constituera une aide à la décision dans la priorisation des zones à fibrer.

Le contenu de l'étude

L'étude d'ingénierie se décompose en plusieurs phases :

- Le recensement des réseaux disponibles pour y faire passer de la fibre optique.
- La qualification du bâti (entreprise, pavillon, immeuble collectif, hangar etc) permet de géolocaliser précisément le nombre de prises FTTH (fibre optique à l'abonné)
- La définition d'une architecture du réseau. Celle-ci délimite les plaques FTTH, le tracé de la fibre optique, l'emplacement des Points de Mutualisation et des Nœuds de Raccordements Optiques (équipements similaires aux répartiteurs téléphoniques et sous-répartiteurs pour les lignes téléphoniques).

Les résultats de cette étude d'ingénierie permettront notamment de connaître le tracé théorique du futur réseau et d'affiner le coût de déploiement. Ils aideront ainsi l'EPCI et la Région à prioriser les zones à fibrer.

Cette étude s'inscrit dans les différentes phases nécessaires au déploiement du THD en Bretagne :

- Le SDAN et la feuille de route Bretagne THD constituent des documents opérationnels décrivant une **situation à atteindre en matière de couverture numérique** et arrêtant des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs.
- L'étude d'ingénierie « tracé & chiffrage » proposée par la Région vise à **spécifier une architecture réseau**. Son contenu s'appuie sur un cahier des charges commun à l'ensemble des territoires bretons qui réaliseront cette étude.
- Les études détaillées de type « **Avant Projet Détaillé** » précisent les plans des déploiements retenus pour la desserte FTTH d'un quartier par exemple. Elles peuvent ensuite être utilisées par une entreprise pour la pose de fibres optiques.

La réalisation de l'étude

A la suite du pilotage du SDAN à l'échelle cornouaillaise, l'intérêt partagé des communautés accompagnées par Quimper Cornouaille Développement est que cette étude puisse être menée en commun dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage associant un organisme à vocation technique. C'est en ce sens que le SDEF propose de réaliser cette étude pour le compte des EPCI et aux côtés de QCD, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Le recensement des réseaux, une partie de la qualification du bâti ainsi que l'intégration des résultats de cette étude dans le SIG seront assurés par le SDEF. Le reste de la prestation sera sous-traitée à un bureau d'études spécialisé. Quimper Cornouaille développement assurera le pilotage de cette étude en collaboration avec les EPCI qui souhaiteront la réaliser sur leur territoire.

Le coût de l'étude

La prestation globale est estimée à 232 200 € HT répartie comme suit :

- Les services internes du SDEF interviennent pour 77 400 € dans la réalisation des missions précisées précédemment ;
- Le solde, 154 800 €, est consacré aux prestations réalisées par le bureau d'études.

Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Coût l'étude	232 000 €	FEDER + fonds Etat	69 600 €	30%
		Enveloppe numérique du Contrat de pays	116 000 €	50%
		Autofinancement des EPCI	46 400 €	20%
	232 000 €		232 000 €	100%

L'autofinancement des EPCI est réparti selon le nombre de prises fibre optiques (cf annexe). Le coût définitif ne sera connu qu'après le résultat de la mise en concurrence qui sera effectuée et l'acceptation des dossiers de financement Feder, Etat et Région.

Quimper Cornouaille Développement porterait le financement de cette étude et percevra à ce titre les subventions escomptées ainsi que les participations financières des EPCI décrites en annexe 1.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le SDEF au titre de 2012 et à solliciter l'ensemble des cofinancements mobilisables pour la réalisation de l'étude d'ingénierie.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,


Claude RAVALEC

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
D'ARCHITECTURE ET DE COÛT DE DEPLOIEMENT
D'UN RESEAU FTTH SUR LA CORNOUAILLE

Avril 2012

Entre :

La communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF),

Espace de Kerourgué, BP 79, 29170 Fouesnant,

Représentée par son Président, Roger LE GOFF, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),

17 rue Raymonde Folgoas Guillou, 29120 Pont-L'Abbé,

Représentée par son Président, Jean-Paul STANZEL, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),

2A rue de la Mer, 29710 Pouldreuzic,

Représentée par son Président, Michel CANEVET, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes du Pays Glazik (CCPG),

Rue du Général de Gaulle, 29510 Briec,

Représentée par son Président, Jean-Paul LE PANN, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes du Cap Sizun (CCCS),

Rue Renoir, BP 50, 29770 Audierne,

Représentée par son Président, Bernard LE GALL, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (CCPCP),

Quai Robert Alba, BP 43, 29150 Châteaulin,

Représentée par son Président, Claude BELLIN, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes de Douarnenez Communauté (CCDZ),

75 Rue Ar Veret, BP 225, 29172 Douarnenez Cedex,

Représentée par son Président, Rémi BERNARD, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

La communauté de communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ),

3 Rue Eric Tabarly, Kervidanou 4, 29394 Quimperlé Cedex,

Représentée par son Président, Nicolas MORVAN, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA),

52 Rue Bayard, 29900 Concarneau,

Représentée par son Président, Jean-Claude SACRE, agissant en vertu de la délibération en date du

Désignées ci-après par les communautés de communes et d'agglomération

Et :

Quimper Cornouaille Développement (QCD),

3 Rue Pitre Chevalier, 29000 Quimper,

Représentée par son Président, Bernard POIGNANT, agissant en vertu de la délibération en date du

Et :

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF),

9 allée Sully, 29000 Quimper,

Représenté par son Président, Antoine Corolleur, agissant en vertu de la délibération en date du

Désigné ci-après par « le SDEF »

Il est exposé ce qui suit :

Préambule

La desserte en services numériques haut et très haut débit constitue un enjeu majeur de territoire.

Dans ce domaine, les communautés de communes sont compétentes au terme de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorise les collectivités et leurs groupements à construire et exploiter des réseaux de télécommunications électroniques à haut et très haut débit.

Le SDEF, quant à lui, est compétent au titre de l'article L2224-36 du CGCT *pour « assurer (...) dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage (...) »*. De plus, les statuts prévoient l'intervention du syndicat en matière de système d'information géographique (SIG).

QCD accompagne les intercommunalités de Cornouaille sur les actions à entreprendre concernant le très haut débit.

L'établissement d'une étude d'architecture et de coût du déploiement d'un réseau FTTH concerne donc différents maîtres d'ouvrages :

- les communautés de communes et d'agglomération,
- le SDEF ;
- QCD.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante : *« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération »*.

Or le SDEF a inscrit dans ses statuts la possibilité d'exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructures de télécommunication.

En conséquence, et afin de désigner un prestataire unique et d'assurer une cohérence territoriale, il est convenu ce qui suit :

Art. 1 : Objet de la convention

En application de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination des actions, les parties signataires désignent le SDEF comme maître d'ouvrage unique pour l'opération suivante : *« étude d'architecture et de coût de déploiement d'un réseau FTTH sur le territoire de la Cornouaille (hors Quimper Communauté) »*.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage unique du SDEF.

Article 2 : Champ d'application de la convention

Les communautés de communes et d'agglomération ainsi que QCD délèguent au SDEF l' « étude d'architecture et de coût de déploiement d'un réseau FTTH sur le territoire de la Cornouaille (hors Quimper Communauté) ».

Article 3 : Répartition des compétences

Attributions des communautés de communes :

- mise en place d'un groupe de travail par communauté
- approbation des études et documents réalisés par le SDEF et le prestataire,
- participation aux réunions,
- financement

Attributions de QCD :

- coordination et pilotage général,
- participation au choix du prestataire qui sera retenu après mise en concurrence,
- approbation des études et documents réalisés par le SDEF et le prestataire,
- participation aux réunions,
- établissement et gestion des dossiers de subvention,
- financement en lien avec BTHD et l'enveloppe numérique.

Missions du SDEF :

- Collecte des informations sur les infrastructures mobilisables sur le territoire dans le cadre d'un déploiement FTTH. Ce point vise à recenser l'ensemble des réseaux disponibles pour y faire passer de la fibre optique et de les cartographier. Sont notamment concernés les canalisations d'eau ou de gaz abandonnées, lignes électriques aériennes, fourreaux en attente posés par les collectivités. Cette mission sera assurée en totalité par le SDEF via ses services internes (SIG),
- Recensement des foyers, entreprises, administrations et de manière générale de tout utilisateur de réseau de télécommunications. Cette phase vise à qualifier le bâti. Elle permet de géolocaliser le nombre de prises et de dimensionner le réseau fibre optique nécessaire. Cette

mission sera assurée en partie par les services internes du SDEF et sera externalisée pour le reste,

- Fourniture d'un schéma d'ingénierie « cible ». Ce point consiste en une sectorisation du territoire en plaques FTTH selon les normes publiées par l'ARCEP. Cette mission sera assurée en partie par les services internes du SDEF et sera externalisée pour le reste,
- Adaptation du schéma « cible » en un schéma d'ingénierie « consolidé ». Cela consiste en une adaptation du schéma cible aux infrastructures mobilisables. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur,
- Validation sur le terrain du schéma d'ingénierie « consolidé ». Ce point vise à vérifier le schéma consolidé sur le terrain et nécessite le sondage des infrastructures mobilisables afin d'en vérifier la véritable disponibilité. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur,
- Chiffrage du schéma d'ingénierie. Les points précédents permettront de chiffrer le plus précisément possible le coût du déploiement d'un réseau FTTH. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur.

Autres missions du SDEF :

- Consultation des prestataires selon le cahier des charges à valider en commun,
- Validation par le SDEF des documents remis par l'entreprise qui sera retenue,
- Représentation des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des tiers,
- Contrôle de l'activité des prestataires,
- Validation et paiement des factures,
- Organisation de réunions régulières entre le prestataire, QCD et les communautés de communes.

Article 4 – Coût de l'étude

La prestation globale est estimée à 232 200 euros répartie comme suit :

- Les services internes du SDEF interviennent pour 77 400 € dans la réalisation de la collecte des informations sur les infrastructures mobilisables sur le territoire dans le cadre d'un déploiement FTTH, le SIG, et le recensement des foyers, entreprises, administrations et la fourniture d'un schéma d'ingénierie « cible », ainsi que le suivi technique du prestataire.
- Le solde (154 800 € HT) sera versé au prestataire retenu au titre des missions qu'il aura réalisées.

Le montant définitif ne sera connu qu'après le résultat de la mise en concurrence qui sera effectuée. Le montant évoqué ci-dessus n'est donc qu'estimatif.

Article 5 – Modalités de financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût de l'étude	232 000 €	FEDER + fonds Etat	69 600 €	30%
		Enveloppe numérique du Contrat de pays	116 000 €	50%
		Autofinancement des EPCI	46 400 €	20%
	232 000 €		232 000 €	100%

L'autofinancement des EPCI est réparti selon le nombre de lignes téléphoniques recensées sur chaque territoire :

Communauté de communes	Nombre de prises	Estimation de l'autofinancement des EPCI (20%)
Concarneau Cornouaille Agglomération	27 283	9 466,60 €
CC du Cap Sizun	9 337	3 239,73 €
CC du Haut Pays Bigouden	8 563	2 971,17 €
CC du Pays Bigouden Sud	21 809	7 567,25 €
Douarnenez Communauté	10 524	3 651,60 €
CC du Pays de Quimperlé	27 723	9 619,28 €
CC du Pays Fouesnantais	15 512	5 382,33 €
CC du Pays Glazik	4 809	1 668,62 €
CC du Pays de Châteaulin et du Porzay	8 166	2 833,42 €
Total Pays de Cornouaille	133 728	46 400,00 €

Quimper Cornouaille Développement assurera le portage financier de cette étude et percevra à ce titre les subventions escomptées ainsi que les participations financières des EPCI décrites précédemment.

Quimper Cornouaille Développement tiendra un compte spécial du financement de l'opération faisant apparaître, sans contraction, les recettes et les dépenses afférentes.

Article 6 - Durée de la convention

Le délai global de réalisation est estimé à 1 an.

Cette convention prend effet lorsqu'elle aura été rendue exécutoire et prendra fin quand l'ensemble de l'étude sera terminée sur le territoire concerné.

Toute modification du projet initial fera l'objet d'un avenant.

Article 7 – Règlement des différends

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet, à l'initiative de la partie la plus diligente, d'une recherche de conciliation préalablement à toute action contentieuse devant le tribunal administratif compétent.

[signataires]

Projets agricoles et alimentaires de territoire

Le Conseil Régional a lancé, auprès de l'ensemble des Pays Bretons, un appel à projets sur les circuits alimentaires de proximité, en cohérence avec les nouvelles orientations régionales de la « Nouvelle Alliance Agricole ».

Au terme d'échanges avec les EPCI sur les actions qu'ils mènent dans ce cadre, et en lien avec les chambres consulaires, une action a été proposée, qui pourrait être réalisée sur l'ensemble de la Cornouaille au sein du cluster ialys qui a lui-même fait émerger cette problématique. Elle se déclinerait en trois axes :

- Le développement sur internet et sites mobiles de l'offre en productions locales chez les producteurs agricoles eux-mêmes, les artisans transformateurs, les restaurateurs et les commerçants revendeurs de produits agricoles locaux et de produits de la mer;
- La mise en réseau des restaurateurs et des entreprises agro-alimentaires avec les agriculteurs ;
- L'analyse des freins et opportunités de développement des productions locales dans les cantines scolaires et la mise en œuvre d'actions adaptées.

L'ensemble de l'action s'appuierait sur les sites et bases de données existants (Savourez la Bretagne, action ODESCA BMO, site des « saveurs de Cornouaille », Tourinsoft...), ainsi que sur les actions en cours dans les EPCI, en particulier dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes CCA/CCPF.

L'appel à projets supposant la présentation d'un plan année par année, le choix a été fait de prévoir le programme ainsi :

- première année : analyse de l'existant par les chambres consulaires et développement de l'offre en productions locales sur internet et sites mobiles par Quimper Cornouaille Développement.
- deuxième année : travail de mise en réseau et de réflexion sur les actions collaboratives à mener, en lien étroit avec les EPCI
- troisième année : mise en œuvre d'actions.

Si le Conseil régional sélectionnait cet appel à projets, Quimper Cornouaille Développement serait sollicitée, pour la première année, sur la base de l'estimatif ci-dessous :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	
		Région	QCD
Temps-agents QCD : ialys et informatique	14000		
Développement informatique	13000		
Temps-agent des consulaires	11600		
Total	38600	30000	8600

Résolution :

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration autorise l'Agence à répondre à l'appel à projets et approuve le plan de financement

Le Président

Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,

Claude RAVALEC

Héliopoles : « les guides s'installer à »

Héliopoles, maison d'édition indépendante créée en 2009, a lancé la collection « Les guides s'installer à », dans le réseau librairie en avril 2011.

Après avoir couvert les dix plus grandes métropoles nationales, Héliopoles étend sa collection aux principales agglomérations du territoire et à leurs espaces périphériques (ici Quimper et la Cornouaille). L'objectif de cette collection consiste à accompagner les personnes en mobilité ou qui rêvent de s'installer dans une nouvelle ville. Elle constitue dans le même temps un outil de valorisation des territoires concernés.

Il est proposé de réaliser le guide s'installer à Quimper Cornouaille.

Le délai de réalisation de l'ouvrage (impression comprise) est d'un minimum de 10 mois, comprenant 4/5 mois d'enquête, 1 mois de finalisation du manuscrit, 1 mois de mise en pages, 1 mois de reportage photographique + réalisation des cartographies, 1 mois de corrections/secrétariat d'édition, 15 jours de relecture sur maquette du partenaire, 15 jours de relecture BAT de l'auteur, 1 mois d'impression. Ce délai court à compter de la signature de la convention et du recrutement de l'auteur.

En parallèle de l'impression du tiré à part faisant l'objet de la convention, Héliopoles réalisera un tirage destiné à alimenter les réseaux de ventes de livres (librairies, maisons de presse, réseaux Fnac, Virgin, Espaces culturels Leclerc, sites de vente en ligne...).

Héliopoles est lié par contrat avec le diffuseur-distributeur Volumen (groupe Le Seuil-La Martinière). Les exemplaires feront donc l'objet d'une implantation, de réassort, de stockage et, plus largement, de commercialisation sur tout le territoire français ainsi que dans les librairies francophones à l'international.

Chaque titre de la collection a pour vocation à s'installer dans la durée dans le circuit de la librairie. Pour ce faire, l'éditeur prévoit une réédition et une remise en vente de chacun de ses titres tous les deux à trois ans. Chaque réédition fera l'objet d'une nouvelle convention.

Pour réaliser l'opération, un partenariat avec les acteurs locaux est nécessaire :

- L'enveloppe budgétaire proposée est de 35 000 euros HT.
- Le nombre de pages intérieures prévu dans le cadre de ce partenariat est compris entre 124 et 160 pages.
- Héliopoles remet 1 500 exemplaires de l'ouvrage au(x) partenaire(s) sous forme de tirés à part.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestation de service qui inclut la livraison de 1 500 exemplaires en tiré à part. Pour des raisons de TVA liée au secteur du livre (7% à compter du 1er avril 2012), la convention peut prendre la forme d'une convention de préachat de livres.

Les 1 500 exemplaires livrés à la collectivité sont entendus comme un tiré à part et ne peuvent être commercialisés. Ces exemplaires devront porter sur la 4e de couverture une mention du type « ce guide vous est offert par... » et pourront accueillir le(s) logo(s) des partenaires institutionnels.

Une ou deux page(s) de publicité sont réservées gracieusement dans l'ouvrage.

Les modalités de règlement à l'éditeur sont les suivantes : 50% à la signature de la convention, 50% à la livraison du tiré à part.

La convention engage par ailleurs les éditions HélioPoles à imprimer et implanter dans le circuit de la librairie le livre concerné.

HélioPoles se charge des relations de presse, opérations spéciales dans les points de ventes et de l'animation du réseau librairie.

Le financement de 37450 € TTC pourrait être réparti à parts égales entre Quimper Communauté et Quimper Cornouaille Développement, soit 18 725 € TTC chacun.

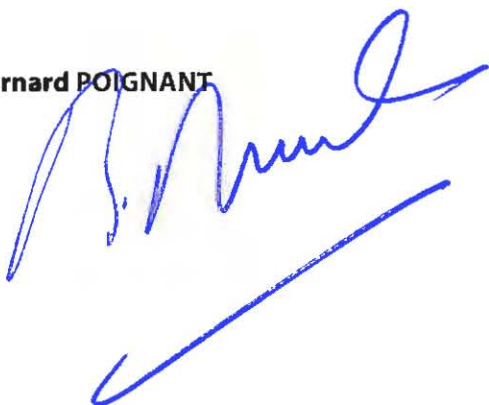
Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration:

- *approuve le principe de l'engagement d'une telle publication pour Quimper et la Cornouaille ;*
- *approuve le plan de financement et autorise le Président à signer la convention.*

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Secrétaire,

Claude RAVALEC



Mise en place du Conseil de Développement

Pour formaliser l'installation du conseil de développement, il revient maintenant au conseil d'administration d'en valider la composition à partir des candidatures qui ont été proposées et reçues, en renouvellements ou propositions nouvelles. Celles-ci sont à ce jour au nombre de 35 mais il convient d'être encore ouverts à des compléments, d'autant que des secteurs comme l'enseignement supérieur, le social et l'environnement paraissent insuffisamment représentés.

En ce qui concerne les règles d'organisation et de fonctionnement de la structure, diverses adaptations seraient à introduire :

- Suppression des commissions thématiques permanentes et renforcement du bureau, passant de 1 à 2 représentants par collège, soit potentiellement de 4 à 8 membres au lieu de 1 par collège + les présidents de commissions.
- Réduction de 4/5 à 3 des réunions annuelles en plénière, des réunions spéciales pouvant toujours être convoquées au besoin.
- Configuration de groupes de travail ad hoc selon travaux, sous contrôle du bureau qui fonctionnera régulièrement et dont les membres seront amenés à représenter le conseil de développement.

Les statuts du conseil de développement pourraient être adaptés autant que de besoin lors du prochain conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement.

Les missions du conseil de développement resteront :

- De contribuer aux réflexions de préparation (démarche prospective) et d'être consulté sur les futures contractualisations (pays, CPER, UE...),
- De répondre aux sollicitations diverses d'avis ou de concertation exprimées tant par QCD (exemple sur le PCET Cornouaille) que toute autre collectivité ou partenaire (Etat-Région-CG, EPCI...),
- De travailler en auto-saisine sur tout sujet choisi par le conseil de développement lui-même.

Quelques règles de fonctionnement et rapports avec l'agence peuvent être utilement précisés :

- Disposition d'une correspondante à l'agence en la chargée de mission pays et d'un soutien minimum en secrétariat et logistique.
- Possibilité de soutien technique de base sur des sujets d'étude du CD : statistiques, appui à la conduite des études.
- Selon possibilités, intégration de sujets d'initiative du CD dans le programme partenarial.
- Droit d'appel à présentation de sujets en cours par QCD avec intervention d'élus et technicien en charge devant le CD.
- Droit de production des analyses et avis du CD : devant le conseil d'administration de QCD et en présentation à la presse.
- Liberté d'accès aux ressources documentaires de l'agence comme tout adhérent (extranet).
- NB : les travaux menés par QCD qui ne concernent pas toute la Cornouaille mais sont spécifiques à l'un de ses adhérents ne peuvent faire l'objet de communication de la part de QCD jusqu'à validation de leur livraison définitive à la collectivité destinataire.

L'ensemble de ces conditions devrait être de nature à faciliter la désignation de son bureau et l'élection de son président par le Conseil de Développement ainsi réinstallé, et lui permettre de démarrer ses travaux.

Résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve la composition du Conseil de Développement (cf liste)
- donne son accord de principe sur l'adaptation de ses règles d'organisation et de fonctionnement ;
- approuve les principes proposés quant aux rapports avec l'Agence.

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Secrétaire,

Claude RAVALEC



PAYS DE CORNOUAILLE
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (mars 2012)

ASSEMBLEE PLENIERE			
Nom	Prénom	Fonction	TERRITOIRE
Collège N° 1 entreprises et structures oeuvrant dans le domaine économique			
LE PAPE	René	CCIQC	Cornouaille
RAVALEC	Claude	CCIQC	Cornouaille
CLEMENT	François	CCIQC	Cornouaille
BOLLORE-PELLE	Michel	CCIQC	Cornouaille
FURIC	Jean-François	Chef d'entreprise	CC PBS
LE GALL-PALMER	Soizic	Chef d'entreprise	CC PBS
BODILLIS	Cyrille	PESCA CORNOUAILLE	Cornouaille
CANEVET	Jean-Jacques	Chambre d'Agriculture	Cornouaille
LE DUIGOU	Anne	Chambre d'Agriculture	Cornouaille
LEMOIGNE	Yannick	CMA 29	Cornouaille
STEPHAN	Gilles	chef d'entreprise (tourisme)	CC PBS
CORNEC	René	OT Pont-l'Abbé	CC PBS
VIGHETTI	Eric	O.T. QUIMPER	Quimper Co
LE BORGNE	Anne	ERDF-GRDF	Cornouaille
MALLEJAC	Françoise	La Poste	Cornouaille
Collège N° 2 : organisations syndicales			
BERNARD	Jean-René	CFE/CGC	Cornouaille
LETTY	Isabelle	Union CFDT du Pays de Cornouaille	Cornouaille
LE BRUN	Bernard	CGT	Cornouaille
MORVEZEN	Patrig	CFTC	Cornouaille
		FO	Cornouaille
		UIPF	Cornouaille
Collège N° 3 : vie collective et associative			
REVERT	Philippe	Assoc les 4 ass	CCA
SEGUIN	Robert	CLC Guilvinec - Tita production	CC PBS
CALVAR	Gérard	CLCV	Cornouaille
GUEGUEN	Roselyne	Mission Locale du pays de Cornouaille	Cornouaille
JANVIER	Roland	Fondation Massé-Trévidy	Cornouaille
POMES	Alain	CEFCM	Cornouaille
Collège N° 4 Personnalités qualifiées			
BELLEC	Pierre	Economiste, ESC	Cornouaille
BILLON	Albert	DDTEFP	Cornouaille
LEIZE	Jean-Jacques	Contre Amiral 2S	Clohars-Carnoët
DE BERGEVIN	Gwénaél	Chef d'entreprise	Quimper Co
LE DEN	Ronan	Technopole Quimper Cornouaille	Cornouaille
CORMIER	Loïc	Retraité, IAA	CC HPB
RIOU	Guy	Radio Breizh Izel	Cornouaille
ROSSIGNOL	Claude	Retraité, expert Dir Transport UE	Quimper Co
GUIAVARC'H	Maryvonne	Retraîtée, CESER	Quimper Co
MANUSSET	Sandrine	Sociologue Environnement	CCA

Mtourisme en Cornouaille :

modification du plan de financement pour le développement de sites mobiles pour les OTSI de Cornouaille et la création de contenus vidéos et photos.

Le conseil d'administration du 9 décembre 2011 a approuvé le plan de financement pour la réalisation mutualisé de sites mobiles pour les offices de tourisme de Cornouaille ainsi que la création de vidéos.

- 1) Aider les offices de tourisme à se doter de sites mobiles diffusant des informations pratiques
- 2) Accompagner la création et la diffusion de contenus numériques plus complets pour la visite du territoire et sa visibilité sur les médias sociaux du web

Cette action a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat.

Il est proposé d'**ajuster le plan de financement pour intégrer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne** sur la partie sites mobiles et leur promotion, ainsi que sur l'accompagnement à la création de vidéos. Cet ajustement permet de préciser le coût de développement des sites mobiles pour lequel il n'était indiqué qu'une « estimation ».

REALISATION DE SITES MOBILES

Les propositions retenues pour le développement de sites mobiles sont à **2 000 € HT par site**.

Nous pouvons estimer qu'il n'y aura entre 11 à 13 sites mobiles créés.

Les offices de tourisme ou le regroupement d'offices de tourisme verseront une participation de 1 000 € par site pour les offices de tourisme qui ne se situent pas sur les communautés de communes qui financent le pôle tourisme et 500 € pour les autres.

Budget 13 sites créés : 31 096 €

Budget promotion / communication sur 2 ans : 14 154 €

Coût total estimé de 45 250 € dont 38 250 € à la charge de l'Agence

Le coût total en 2012 serait de **45 250 euros** pourrait être financé par le volet territorial du CPER et l'enveloppe 2 du contrat de pays.

ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION DE VIDEOS DE TERRITOIRE

Il est proposé d'accompagner à la création de vidéos de découverte du territoire, soit avec une prestation externe d'un professionnel ou bien par la formation des offices de tourisme à la création de vidéos de présentation, d'interprétation du patrimoine ou de reportage sur événements pour être en mesure de les publier sur différents supports : réseaux sociaux, sites Internet des partenaires, sites communautaires, etc.

PLAN DE FINANCEMENT 2012 -2013

Rappel du plan de financement du 9 décembre 2011 pour les 2 volets de l'action 2012-2013

dépenses		Recettes	
Mutualisations sites mobiles	35 000 €	autofinancement	90 000 €
Accompagnement production vidéo	30 000 €	Subvention Etat (50 % sur 120 000 €)	60 000 €
Création de vidéos	30 000 €		
Poste chargée de mission (1/2)	55 000 €		
TOTAL	150 000 €		150 000 €

Nouveau plan de financement avec intégration de la demande de subvention à la Région :

dépenses		Recettes	
Mutualisations sites mobiles	31 096 €	autofinancement	71 997 €
Promotion communication	14 154 €	Subvention Région (20,7% sur 75 250 €)	15 575 €
Accompagnement production vidéo	30 000 €	Subvention Etat (50 % sur 129 144 €)	64 572 €
Création de vidéos	30 000 €	Participation des OT (estimation max.)	7 000 €
Poste chargée de mission (1/2)	53 894 €		
TOTAL	159 144 €		159 144 €

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- valide le nouveau plan de financement sur 2 ans
- autorise Monsieur le Président à solliciter toute subvention correspondante et à signer les conventions de financement nécessaires.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Secrétaire


Claude RAVALEC

Accompagnement e-tourisme des acteurs touristiques cornouaillais :

ajustement du plan de financement pour demande de subvention auprès de l'Etat

Le Conseil d'administration du 9 décembre 2011 a approuvé l'action d'accompagnement e-tourisme des acteurs touristique de Cornouaille, avec son plan de financement prévu pour demander des subventions à la Région Bretagne et à l'Etat.

- Des conférences thématiques animées par des experts
- Des ateliers pratiques sur toute la Cornouaille
- Un accompagnement personnalisé pour améliorer sa présence en ligne

Le **budget** prévoit les prestations d'experts en conférences, les frais d'édition de programme, les frais de logistique pour l'accueil des participants et les frais de chargée de mission sur 2 ans pour l'animation des ateliers et de la sensibilisation.

	Dépenses		Recettes
Conférences	6 000 €	Autofinancement	13 135 €
Frais de communication	1 000 €	CRB (50 % de 13 030 € sur 2011-2012)	6 515 €
	2 400 €	ETAT (50% de 62 000 €)	31 000 €
Chargée de mission (1/2) 2012-2013	55 000 €		
TOTAL	64 400 €		64 400 €

Ce plan de financement ne prenait pas en compte les frais annexes au poste de chargé de mission : achats de logiciel, matériel, formations qui peuvent être également subventionnés.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses		Recettes
Conférences	6 000 €	Autofinancement	32 234 €
Frais de communication	1 000 €	CRB (50 % de 13 030 € sur 2011-2012)	6 515 €
Logistique	2 400 €	ETAT (50% de 58 698 €)	29 349 €
Chargée de mission (1/2) 2012-2013 avec frais généraux de structure	53 894 €		
Frais logiciels	666 €		
Matériel	1 894 €		
Formations	2 244 €		
TOTAL	68 098 €		68 098 €

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le nouveau plan de financement pour l'accompagnement e-tourisme des acteurs du tourisme en Cornouaille

Le Président

Bernard POIGNANT

Le Secrétaire,

Claude RAVALEC

Financement du pôle énergie

La commission énergie a pour mission d'assurer le suivi des actions menées par le pôle énergie et de veiller à sa pérennité financière. Plusieurs constats ont été relevés lors de la commission de janvier dernier :

- l'inauguration du Pôle énergie et le renforcement de l'équipe du pôle énergie a permis de mieux identifier ses actions ce qui se traduit par une demande croissante des sollicitations de la part des EPCI et communes pour assurer des animations de sensibilisation auprès du grand public/élus dans le cadre des agendas 21, PIG, aménagement ZAC, etc.
- Lénaïg Weiler a fait une demande de congés parental à temps plein jusqu'à août puis à temps partiel (80%) pour une durée d'un an.
- La forte augmentation des communes adhérentes au CEP (de 28 611 habitants en 2011 à 81 390 habitants en 2012) ne permet plus de répondre aux sollicitations supplémentaires des collectivités.
- Les cofinancements apportés par l'ADEME et la Région sur le Contrat d'Objectif Territorial (PCET) s'arrêteront fin 2012.

La commission énergie a souhaité rencontrer l'ADEME afin de connaître les évolutions possibles de financement sur le COT et la prise en charge d'un temps partiel complémentaire sur l'EIE.

Yvon Basset, Directeur adjoint de l'ADEME Bretagne a signifié qu'il n'y aurait pas de financement supplémentaire sur le COT.

Concernant l'EIE, il a reconnu qu'un poste EIE devait répondre à une population de 250 000 habitants et que la Cornouaille pourrait être légitime à demander un poste à temps partiel supplémentaire. Cependant, compte tenu de la diminution générale des contacts en 2011 (niveau national, régional et local) et les budgets très contraints de l'ADEME et de la Région pour 2012, il n'est pas envisageable d'accompagner financièrement la création d'un poste à temps partiel supplémentaire pour 2012.

Afin de répondre aux sollicitations croissantes de l'EIE et du CEP, à la demande de congés parental et la perte des cofinancements COT pour 2013, plusieurs solutions sont proposées :

- Dans le budget prévisionnel du pôle énergie 2012 (inclu dans le budget agence voté en février dernier), la montée en charge de l'EIE et des sollicitations multiples du pôle avaient été anticipées avec une « réserve » de 25 000€ qui correspondait au financement d'un poste complémentaire sur 9 mois (soit 75% ETP).
La création d'un poste complémentaire à 80% (cf congés parental) ne nécessiterait pas un financement complémentaire des EPCI de l'agence.
- **Concernant le COT (35 000€ de financement pour 2012), il est proposé, dans le cadre de la prochaine contractualisation, qu'une fiche action sur 3 années soit fléchée sur la mission pctet afin de compenser la perte des cofinancements ADEME et Région.**

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- *valide la création d'un poste supplémentaire qui serait à la fois sur de l'EIE et du CEP*
- *valide le principe de réserve d'enveloppe sur la future contractualisation pour la poursuite de la démarche PCET après 2012.*

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Secrétaire,

Claude RAVALEC



Annexe 2

Présentation observatoire de l'habitat

(disporama présenté en séance)

Observatoire de l'habitat en Cornouaille

Lundi 2 avril 2012

Présentation de l'observation

❖ Production chaque année

- Une analyse à l'échelle de la Cornouaille calée sur un découpage pertinent par rapport à la réalité de l'habitat
- Un socle permanent d'indicateurs et une synthèse pour chacun des EPCI

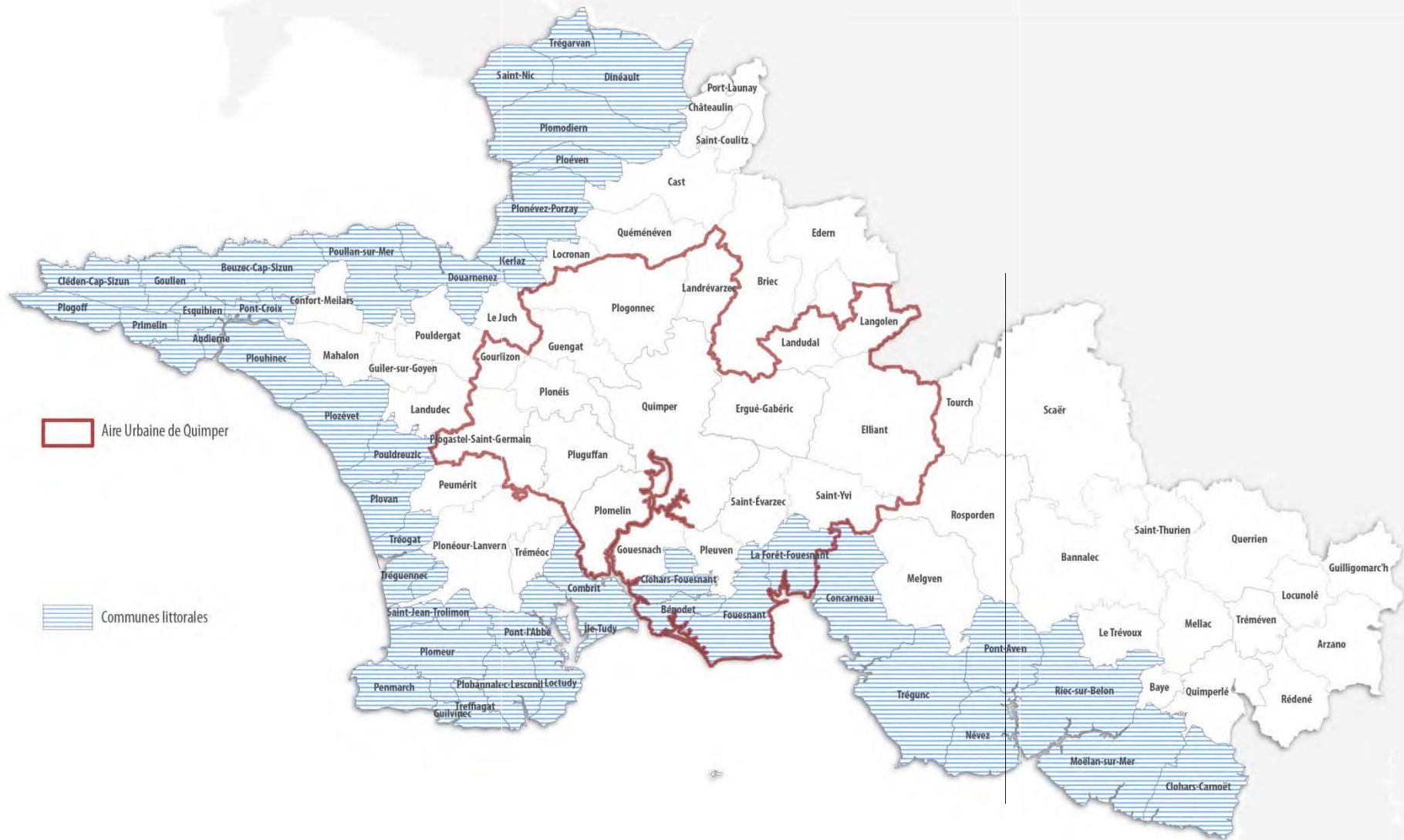
❖ Principaux thèmes abordés

- La construction neuve
- Le marché du foncier
- Le marché de l'occasion
- Le logement social

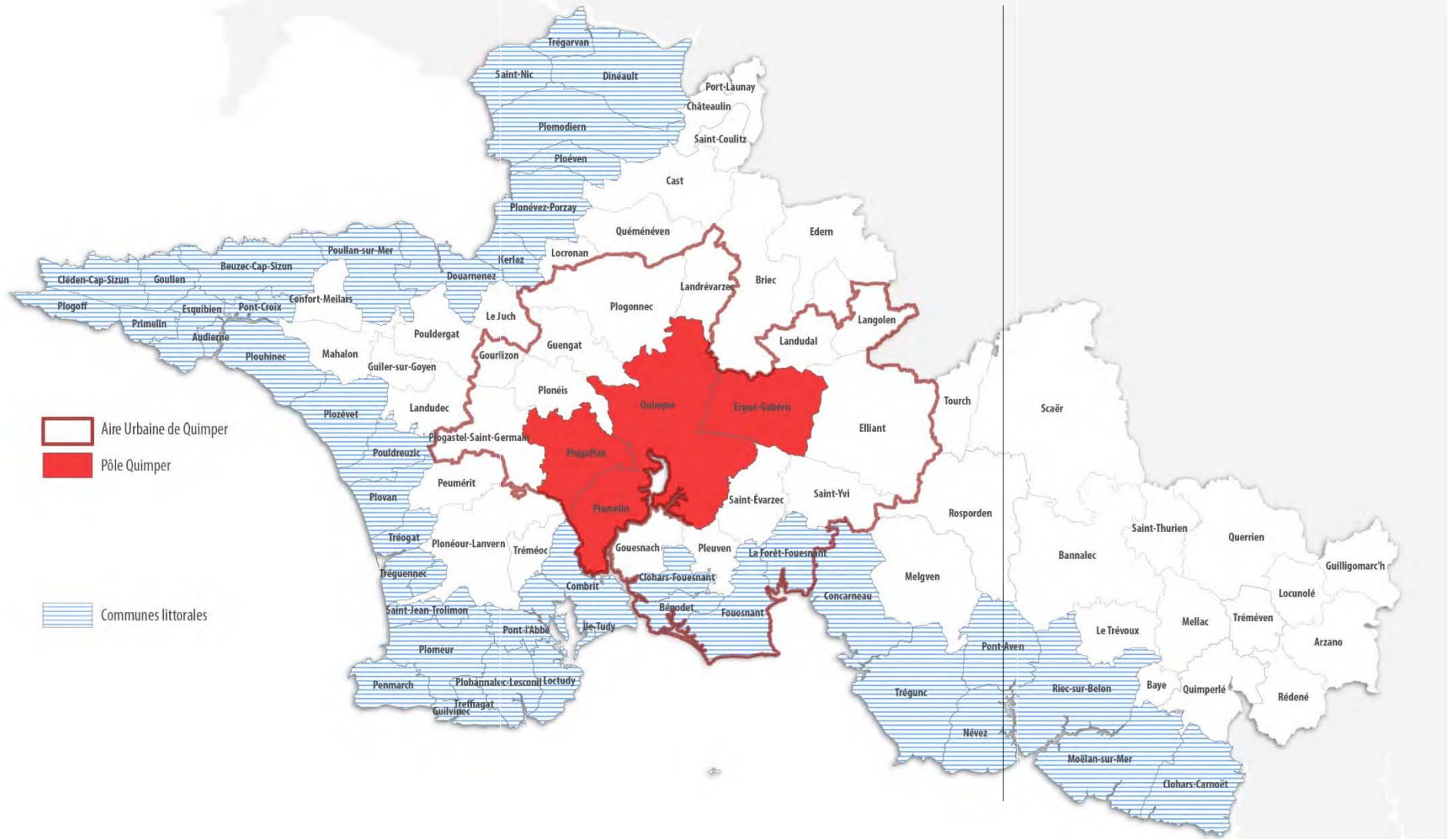
□ Présentation du découpage géographique



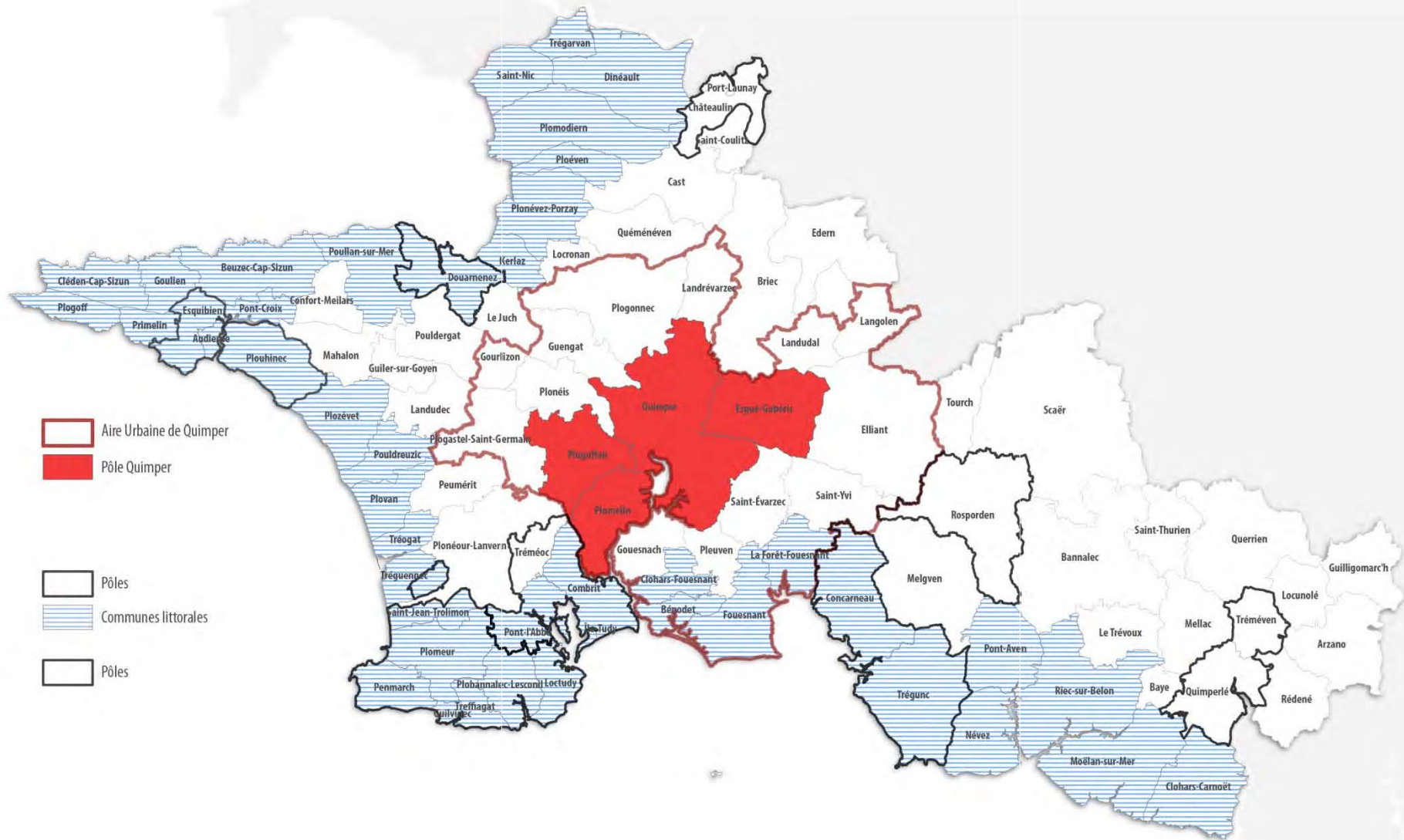
□ Présentation du découpage géographique



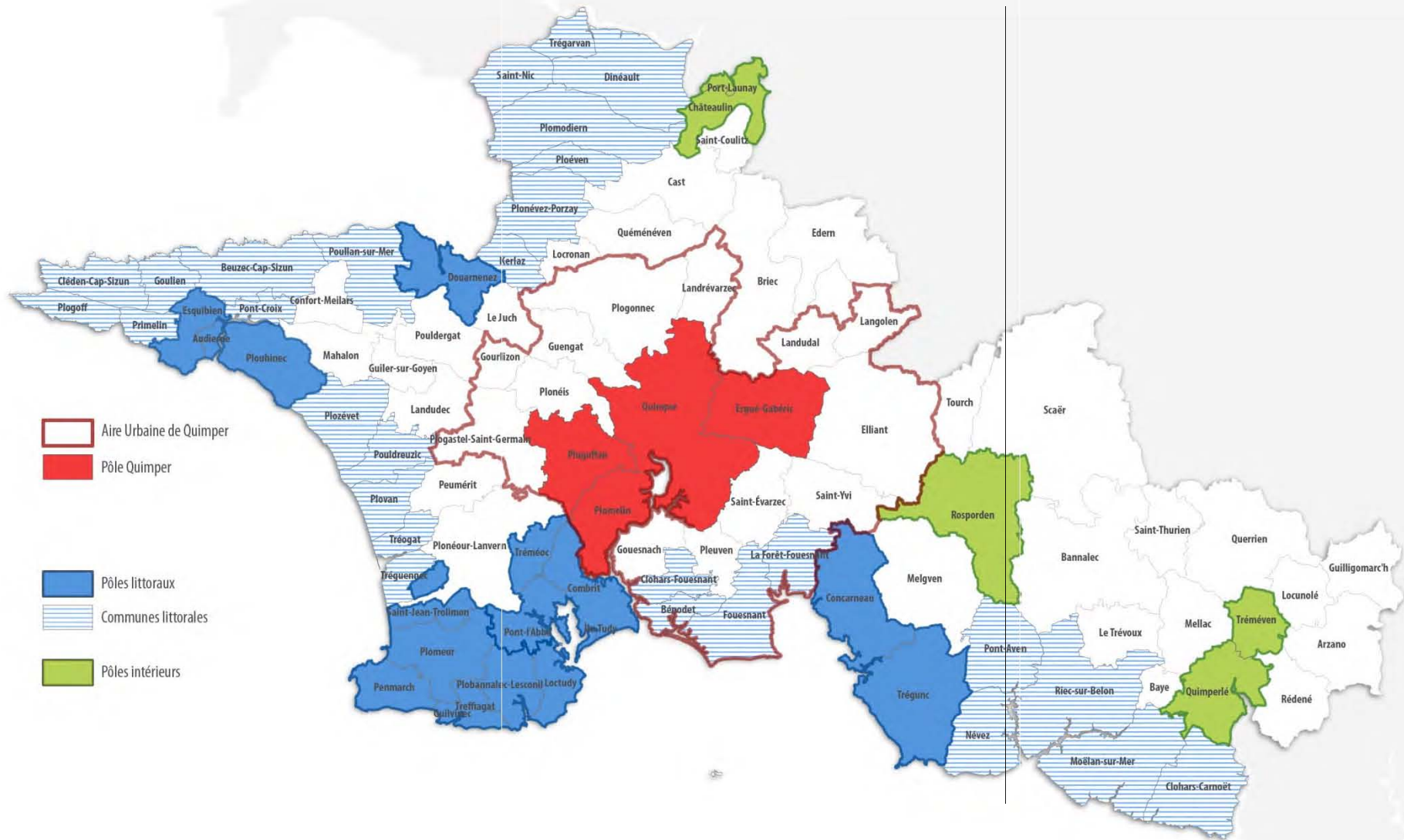
Présentation du découpage géographique



Présentation du découpage géographique



Présentation du découpage géographique

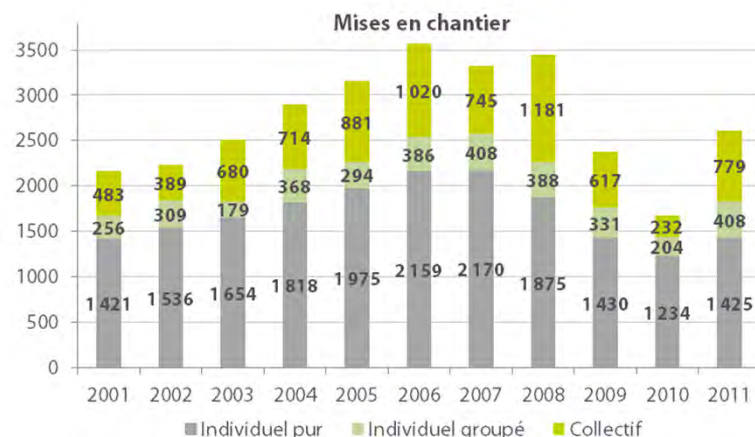


Construction neuve

Autorisations, mises en chantier

- ❖ Une activité 2011 au niveau des moyennes régionale et nationale

Evolution du parc de logements par la construction neuve



	Autorisations				Mises en chantiers			
	01-08*	2009	2010	2011	01-08*	2009	2010	2011
Pôle de Quimper	1,8%	0,9%	0,6%	1,1%	1,6%	0,8%	0,5%	1,0%
Couronne AU Quimper littorale	2,6%	1,1%	1,4%	1,8%	2,4%	1,0%	0,6%	2,2%
Couronne AU Quimper intérieure	2,4%	2,1%	1,8%	2,4%	2,3%	1,7%	1,3%	2,2%
Pôles littoraux	1,9%	1,2%	1,3%	1,0%	1,6%	1,5%	0,9%	1,5%
Autres communes littorales	1,7%	1,3%	0,8%	1,4%	1,6%	1,0%	1,0%	0,9%
Pôles intérieurs	1,9%	0,9%	1,4%	0,9%	1,6%	1,1%	0,8%	1,0%
Autres communes intérieures	2,0%	1,2%	1,4%	1,2%	2,0%	1,3%	1,2%	1,2%
Total Pays de Cornouaille	1,9%	1,2%	1,1%	1,3%	1,7%	1,2%	0,8%	1,3%
Bretagne	2,0%	1,3%	1,4%	1,6%	1,9%	1,3%	1,3%	1,4%
France métropolitaine	1,4%	1,1%	1,3%	1,5%	1,3%	1,0%	1,0%	1,2%

*Moyenne annuelle entre 2001 et 2008

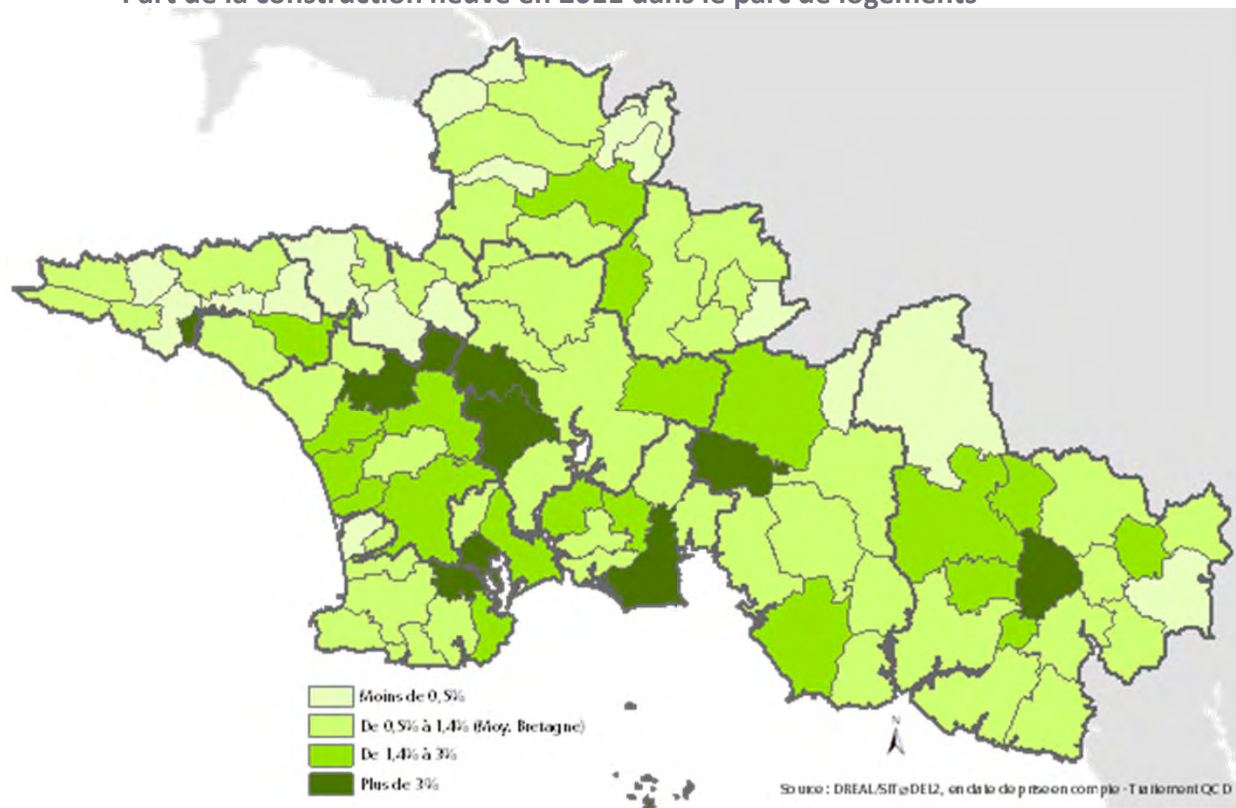
Source : DREAL/SIT@DEL2

☐ Construction neuve

Mises en chantier 2011

- ❖ Peu de constructions dans les pôles, une activité plus développée dans la couronne périurbaine de Quimper

Part de la construction neuve en 2011 dans le parc de logements

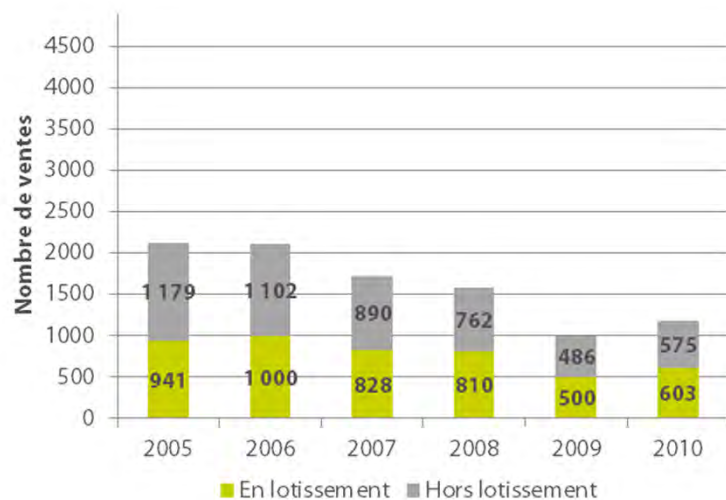


Marchés de l'occasion et du foncier

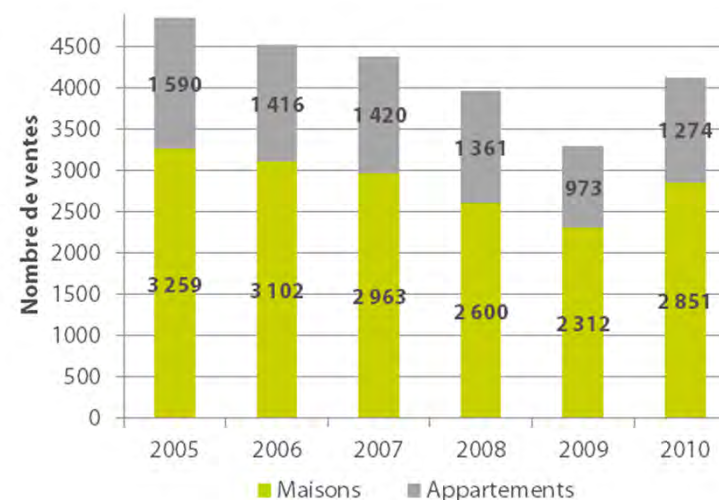
Niveau de l'activité

- ❖ Des transactions qui repartent à la hausse en 2010

Evolution des ventes de terrains en Cornouaille



Evolution des ventes de bâti ancien en Cornouaille

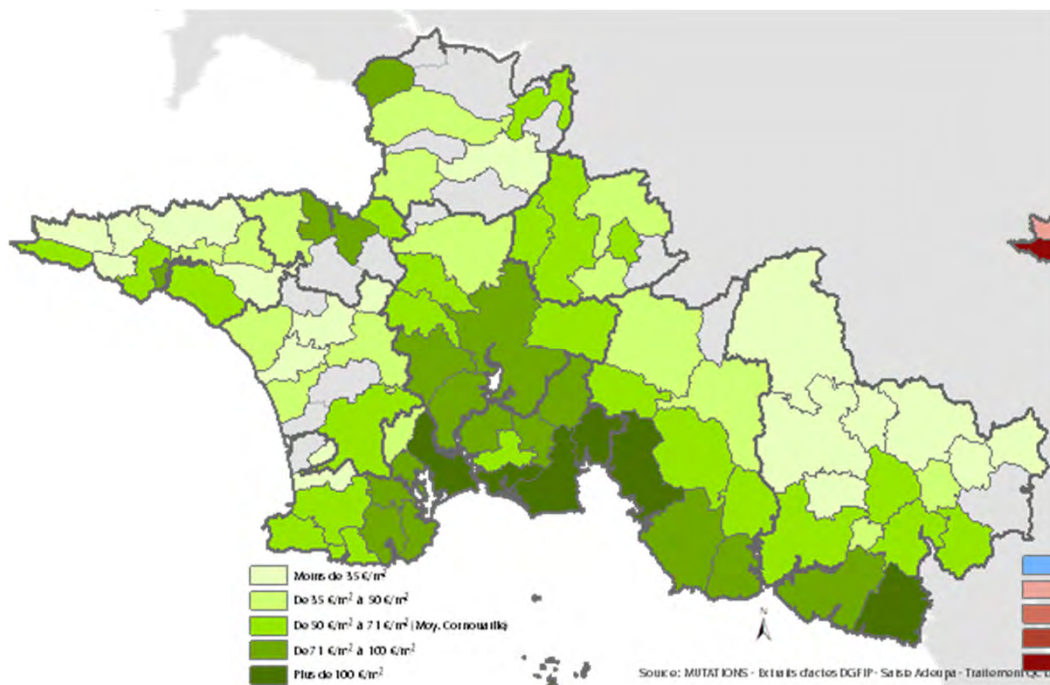


- ❖ En 2010 : près de 1 200 ventes de terrains, 1 300 ventes d'appartements anciens et 2 850 ventes de maisons anciennes

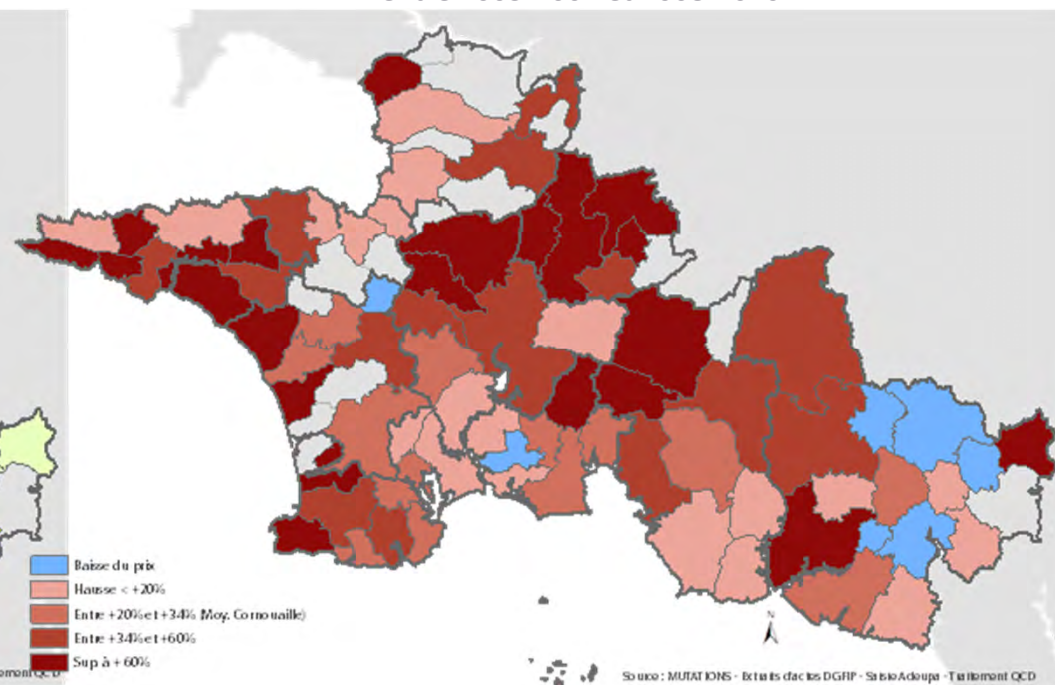
Le marché du foncier à bâtir

- ❖ Des prix très élevés sur le littoral Sud, en forte hausse sur le littoral Ouest

Moyenne des prix TTC au m² par commune entre 2008 et 2010



Evolution de la moyenne des prix TTC au m² par commune entre 2005-2007 et 2008-2010



Le marché du foncier à bâtir

❖ Des surfaces importantes

Surface des terrains acquis entre 2008 et 2010

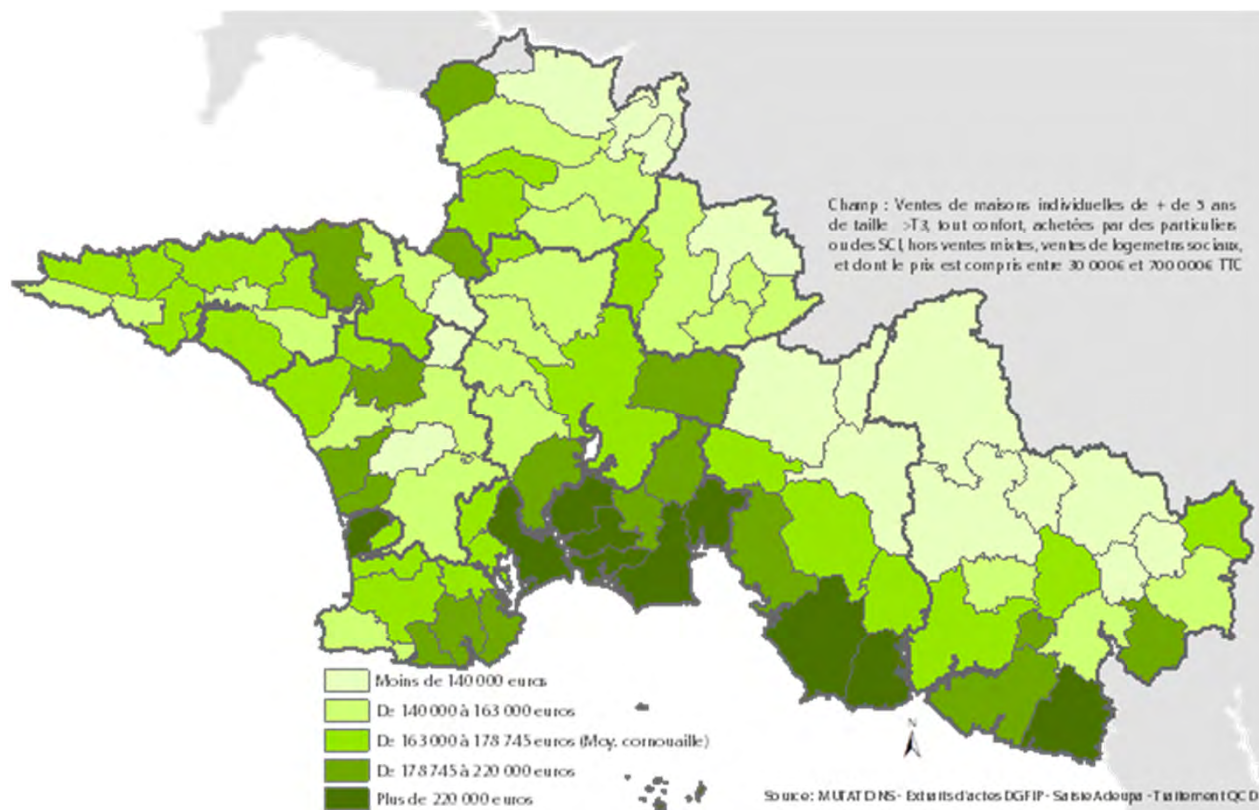
	En lotissement				En diffus			
	< 500 m ²	500-750 m ²	750-1000 m ²	> 1000 m ²	< 500 m ²	500-750 m ²	750-1000 m ²	> 1000 m ²
Pôle de Quimper	7,9%	55,0%	27,1%	10,0%	12,7%	17,6%	14,7%	54,9%
Couronne AU Quimper littorale	1,8%	26,5%	27,4%	44,2%	12,2%	10,4%	24,3%	53,0%
Couronne AU Quimper intérieure	7,9%	45,9%	37,6%	8,6%	2,9%	7,2%	17,2%	72,7%
Pôles littoraux	13,8%	44,9%	24,4%	16,9%	14,9%	20,0%	20,5%	44,5%
Autres communes littorales	4,3%	50,2%	36,5%	9,0%	5,6%	12,0%	19,3%	63,1%
Pôles intérieurs	13,3%	60,2%	19,3%	7,2%	15,4%	23,1%	14,1%	47,4%
Autres communes intérieures	6,1%	54,0%	25,5%	14,4%	4,5%	10,8%	13,9%	70,7%
Total Pays de Cornouaille	9,0%	49,5%	27,9%	13,6%	9,4%	14,6%	18,3%	57,7%
Finistère	14,1%	47,3%	26,2%	12,4%	11,2%	17,4%	18,7%	52,7%

Source : MUTATIONS – Extraits d'actes DGFIP – Saisie Adeupa - Traitement QCD

Le marché de l'occasion

- ❖ Des prix d'achat relativement stables, élevés sur le littoral Sud

Moyenne des prix TTC des maisons anciennes par commune entre 2008 et 2010



Prix moyenT3 collectif en 2008-2010

Fouesnant	149 672 €
Bénodet	148 243 €
La Forêt-Fouesnant	134 282 €
Concarneau	131 268 €
Pont-l'Abbé	119 432 €
Clohars-Carnoët	117 000 €
Audierne	107 665 €
Quimper	99 065 €
Douarnenez	96 429 €
Guilvinec	92 135 €
Châteaulin	92 076 €
Quimperlé	89 143 €
Total Pays de Cornouaille	107 274 €
Finistère	99 047 €

Source : MUTATIONS – Extraits d'actes DGFIP – Saisie Adeupa - Traitement QCD

Le profil des acquéreurs

Âge des acquéreurs

- ❖ 1/5 des acquéreurs d'appartements âgés de plus de 60 ans : proportion atteignant 38% sur les communes littorales fouesnantaises
- ❖ Egalement 47% de plus de 45 ans parmi les acquéreurs de maison anciennes
- ❖ Mais, une surreprésentation des plus jeunes à l'intérieur des terres
- ❖ 65% des terrains acquis par des moins de 45 ans

Les acquéreurs par âge entre 2008 et 2010

	Appartements				Maisons				Terrains			
	< 30 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans & +	< 30 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans & +	< 30 ans	30-44 ans	45-59 ans	60 ans & +
Pôle de Quimper	24,8%	32,7%	25,5%	17,0%	15,8%	48,6%	25,9%	9,7%	16,8%	51,9%	23,4%	7,9%
Couronne AU Quimper littorale	6,1%	16,4%	39,4%	38,0%	6,3%	31,2%	37,3%	25,1%	9,4%	47,5%	26,0%	17,0%
Couronne AU Quimper intérieure	37,5%	25,0%	25,0%	12,5%	24,6%	45,6%	22,4%	7,4%	25,8%	57,5%	14,1%	2,6%
Pôles littoraux	9,9%	26,4%	35,8%	27,9%	8,1%	31,6%	40,5%	19,8%	14,5%	37,5%	33,8%	14,2%
Autres communes littorales	4,8%	21,7%	44,6%	28,9%	8,7%	32,3%	38,8%	20,3%	12,6%	41,6%	31,2%	14,6%
Pôles intérieurs	27,7%	22,7%	36,1%	13,4%	19,7%	43,5%	27,9%	8,9%	25,3%	55,4%	13,7%	5,7%
Autres communes intérieures	23,1%	42,3%	26,9%	7,7%	20,7%	45,0%	24,9%	9,4%	26,7%	51,5%	15,6%	6,3%
Total Pays de Cornouaille	19,1%	29,0%	30,4%	21,5%	13,9%	39,2%	32,2%	14,7%	18,5%	46,8%	24,5%	10,3%
Finistère	30,7%	31,8%	23,9%	13,6%	17,0%	42,8%	28,1%	12,0%	20,8%	49,3%	21,6%	8,3%

Source : MUTATIONS – Extraits d'actes DGFIP – Saisie Adeupa - Traitement QCD

Le profil des acquéreurs

CSP des acquéreurs

- ❖ 1/5 des acquéreurs d'appartements retraités : proportion atteignant 35% sur les communes littorales fouesnantaises et plus de 25% sur le reste du littoral
- ❖ De 45% à 55% d'employés & ouvriers parmi les acheteurs de foncier et maisons anciennes dans les communes intérieures (couronne AU, pôles, autres)
- ❖ Une surreprésentation des professions intermédiaires pour le pôle de Quimper, et des employés/ouvriers pour les appartements

Les acquéreurs par CSP entre 2008 et 2010

	Appartements						Maisons						Terrains					
	Artisan, commer.	Cadre & prof sup.	Prof. Interm.	Employé ouvrier	Retraité	Autre	Artisan, commer.	Cadre & prof sup.	Prof. Interm.	Employé ouvrier	Retraité	Autre	Artisan, commer.	Cadre & prof sup.	Prof. Interm.	Employé ouvrier	Retraité	Autre
Pôle de Quimper	4,8%	15,8%	19,9%	39,4%	14,9%	5,3%	6,0%	25,0%	23,9%	33,5%	8,7%	3,0%	9,7%	16,7%	23,7%	40,1%	5,8%	4,0%
Couronne AU Quimper littorale	3,6%	20,5%	12,3%	21,5%	34,9%	7,2%	5,2%	30,9%	18,1%	17,5%	23,8%	4,5%	13,6%	31,6%	22,8%	20,4%	9,7%	1,9%
Couronne AU Quimper intérieure	12,5%	25,0%	12,5%	25,0%	12,5%	12,5%	4,5%	11,8%	21,2%	49,6%	7,8%	5,1%	6,6%	12,6%	25,5%	49,8%	2,7%	2,9%
Pôles littoraux	5,2%	18,5%	17,3%	27,6%	26,2%	5,2%	6,8%	26,8%	15,8%	26,7%	19,5%	4,5%	6,2%	21,3%	18,5%	37,1%	13,0%	4,0%
Autres communes littorales	11,4%	17,7%	20,3%	19,0%	25,3%	6,3%	8,8%	28,5%	15,4%	25,0%	17,7%	4,6%	5,2%	18,5%	20,3%	35,4%	13,8%	6,9%
Pôles intérieurs	6,5%	8,3%	18,5%	35,2%	15,7%	15,7%	6,5%	10,0%	18,1%	47,2%	9,4%	8,8%	3,2%	9,2%	21,3%	52,7%	5,7%	7,9%
Autres communes intérieures	0,0%	0,0%	28,6%	42,9%	14,3%	14,3%	6,8%	12,8%	17,2%	45,6%	10,1%	7,6%	5,1%	9,4%	17,2%	53,3%	7,0%	8,0%
Total Pays de Cornouaille	5,1%	16,4%	18,6%	34,3%	19,5%	6,0%	6,6%	22,1%	18,3%	33,9%	14,1%	5,1%	6,4%	16,8%	20,5%	41,8%	9,2%	5,2%
Finistère	4,3%	18,9%	17,1%	30,7%	12,9%	16,0%	6,0%	22,7%	17,6%	33,2%	11,4%	9,2%	6,1%	16,1%	20,0%	40,9%	7,7%	9,2%

Source : MUTATIONS – Extraits d'actes DGFIP – Saisie Adeupa - Traitement QCD

Le profil des acquéreurs

Provenance des acquéreurs

- ❖ Une fuite importante des quimpérois vers la couronne intérieure particulièrement marquée pour le foncier (27% des acquéreurs de terrains du pôle quimpérois)
- ❖ Une fuite des acquéreurs des autres pôles intérieurs vers les autres communes intérieures (27% des acquéreurs de foncier et 22% pour la maison ancienne)
- ❖ Une fuite des acquéreurs de la couronne littorale vers la couronne intérieure, particulièrement marqué dans le marché de l'occasion individuel (21%)
- ❖ Le littoral qui attire les non bretons : 3 non bretons sur 4 acquièrent sur le littoral

Les acquéreurs par provenance entre 2008 et 2010

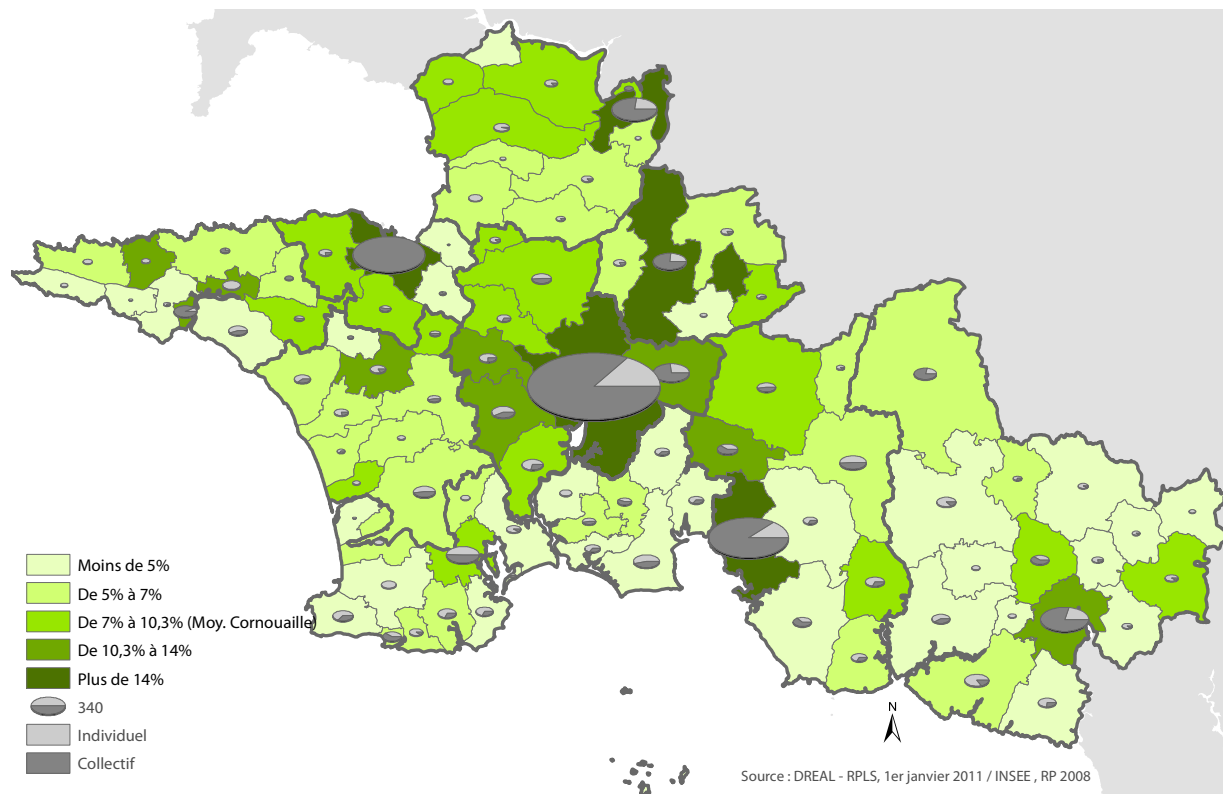
Localisation du bien Localisation de l'acquéreur	Maisons								Terrains							
	Pôle de Quimper	Couronne AU Quimper littorale	Couronne AU Quimper intérieure	Pôles littoraux	Autre littoral	Pôles intérieurs	Autre intérieur	PDC	Pôle de Quimper	Couronne AU Quimper littorale	Couronne AU Quimper intérieure	Pôles littoraux	Autre littoral	Pôles intérieurs	Autre intérieur	PDC
Pôle de Quimper	921	39	143	101	28	22	92	1 346	277	21	184	102	34	13	43	674
Couronne AU Quimper littorale	37	143	65	34	5	5	18	307	14	114	38	20	4	5	5	200
Couronne AU Quimper intérieure	65	21	178	24	7	14	51	360	23	18	159	17	10	6	24	257
Pôles littoraux	67	18	37	780	84	32	122	1 140	12	5	16	524	61	16	72	706
Autres communes littorales	25	1	14	49	263	36	61	449	4	2	5	33	198	17	41	300
Pôles intérieurs	15		10	17	28	219	85	374	3	1	7	9	23	124	61	228
Autres communes intérieures	30	4	33	57	75	53	400	652	10	3	24	36	36	39	251	399
Bretagne hors Cornouaille	88	44	50	192	110	114	183	781	21	22	20	106	97	106	77	449
Hors Bretagne	138	195	72	790	515	79	224	2 013	10	42	18	228	149	14	37	498
Total	1 386	465	602	2 044	1 115	574	1 236	7 422	374	228	471	1 075	612	340	611	3 711

Source : MUTATIONS – Extraits d'actes DGFIP – Saisie Adeupa - Traitement QCD

Le parc locatif social

- ❖ Peu de logements locatifs sociaux sur le littoral

Moyenne des prix TTC des maisons anciennes par commune entre 2008 et 2010

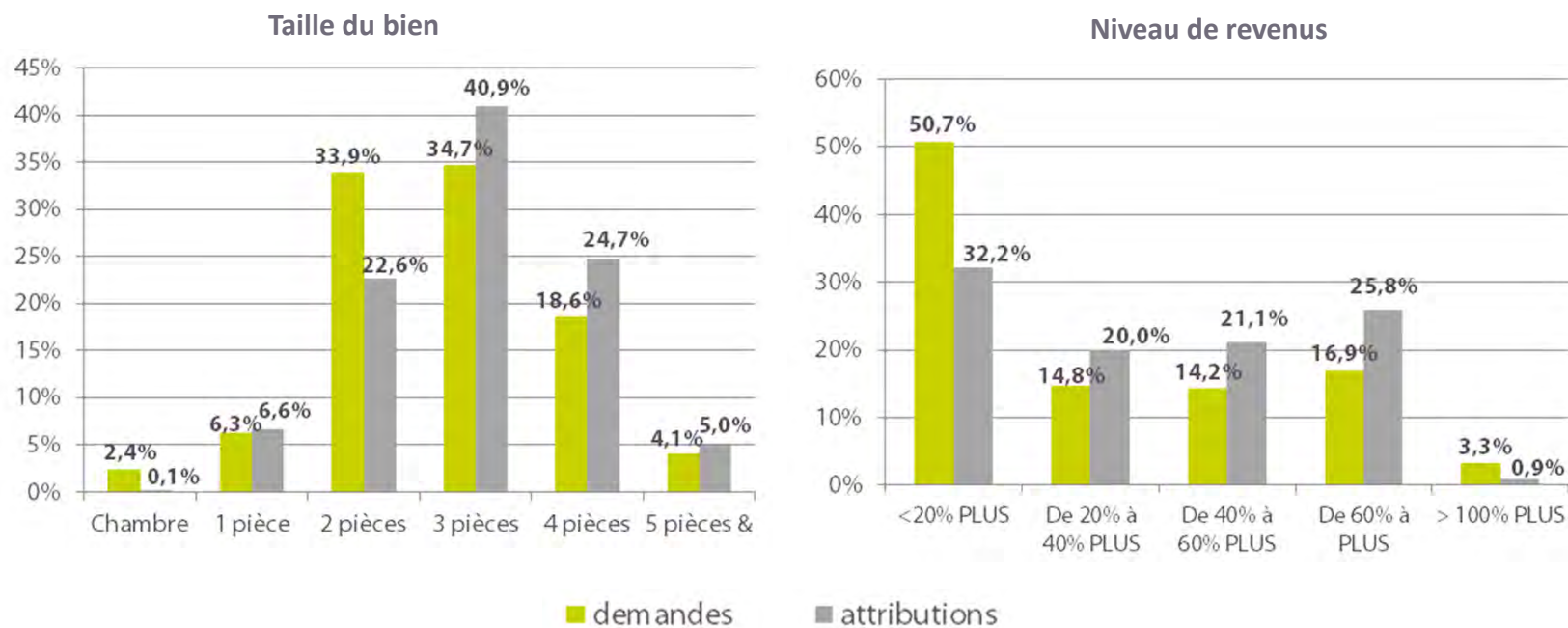


Source : DREAL Bretagne – RPLS (Répertoire du parc locatif social) - Traitement QCD

■ Demandes et attributions de logements sociaux

- ❖ Un décalage qualitatif entre les demandes et les attributions

Demandes et attributions selon la taille du bien et le niveau de revenus



Source : Source : Fichier Commun de la Demande Locative Sociale du Finistère - Traitement QCD

Observation par EPCI

Exemple : Concarneau Cornouaille Agglomération



Observatoire de l'habitat

Concarneau Cornouaille Agglomération



■ Pôle Quimper
■ Communes littorales Nord-Quimper
■ Communes littorales Sud-Quimper
■ Pôles littoraux
■ Autres communes littorales
■ Pôles intérieurs
■ Autres communes intérieures



❖ Une synthèse d'une page

❖ Une série de tableaux et graphiques

Exemple : Investissement foncier des ménages entre 2008 et 2010

	<30 K€	30-50 K€	50-70 K€	70-100 K€	> 100 K€
Couronne AU Quimper intérieure	13,1%	41,0%	33,6%	9,8%	2,5%
Pôles littoraux	2,0%	21,0%	37,6%	18,0%	21,4%
Autres communes littorales	3,5%	19,3%	29,8%	17,5%	29,8%
Pôles intérieurs	25,5%	65,1%	9,4%	0,0%	0,0%
Autres communes intérieures	13,0%	63,0%	20,4%	0,0%	3,7%
Concarneau Cornouaille Agglo	9,1%	35,6%	30,0%	11,8%	13,4%
Total Pays de Cornouaille	15,0%	35,3%	25,2%	13,8%	10,8%

Une évolution du parc par la construction neuve importante à Elliant et Saint-Yvi (Tableaux 1 à 3)

Avec plus de 360 logements mis en chantier en 2011, CCA voit son parc de logements progresser de +1,2% par la construction neuve, comme en 2009 et 2010. Ce ratio, proche de la moyenne cornouaillaise, est nettement plus bas qu'entre 2001 et 2008.

Le pôle de Concarneau, avec ses 185 mises en chantiers, fait progresser le parc de logements de +1,1%. Mais, ce sont les communes de l'aire urbaine de Quimper (Elliant et Saint-Yvi), qui tirent la construction vers le haut, avec plus de 70 mises en chantier, soit un ratio atteignant 2,6%.

Une reprise de l'activité du foncier à bâtir sur le pôle de Concarneau (Graph 3 & Tab 4)

En 2010, CCA compte plus de 210 ventes de terrains à bâtir, soit plus qu'en 2009 et autant qu'en 2007. Le pôle de Concarneau en compte à lui seul près de 120, contre moins de 80 l'année précédente. A contrario, Saint-Yvi et Elliant voient leur activité encore reculer.

124 € le m² à Concarneau, les hausses les plus importantes pour Elliant et Saint-Yvi (Tab 5 & 6)

Concarneau est l'une des communes de Cornouaille où le prix du foncier est le plus élevé, avec Fouesnant, Bénodet et Cléguen-Camblet. Ce prix atteint aussi plus de 90 €/m² à Névez et Trégunc, soit un prix plus élevé que dans les pôles et communes du littoral Ouest. Ainsi, respectivement 30% et 21% des terrains achetés dans les communes littorales non pôles et pôles coûtent plus de 100 000 €, contre respectivement 11% et 14% dans l'ensemble de la Cornouaille.

Les communes littorales (Melgven, Saint-Yvi) ont un prix du foncier situé entre 50 et 65 €/m², et les communes plus à l'intérieur des terres (Rospenden et Elliant) ont un prix inférieur à 50 €/m². Dans le pôle de Rospenden, plus de 90% des terrains coûtent moins de 50 000 €. Cette proportion est de 76% dans les communes intérieures non pôles.

A l'image de la Cornouaille, ce prix est en hausse de 31% par rapport à la période 2005-07 : il a augmenté de plus de 65% à Saint-Yvi et Elliant, alors qu'il a quasiment stagné à Pont-Aven et augmenté de moins de 20% à Trégunc et Névez. Concarneau et Rospenden observent également de fortes hausses (+45-50%).

De nombreux terrains de petite taille (Tab 7)

15% des terrains en lotissement et 12% des terrains en diffus font moins de 500 m² à CCA, soit 6 et 3 points de plus qu'en moyenne cornouaillaise. Ces proportions atteignent 17% et 20% dans le pôle de Concarneau, contre 14% et 15% en moyenne dans les pôles littoraux. Mais, Elliant et Saint-Yvi sont aussi marqués par la forte présence des terrains de plus 1000 m², représentant 80% des terrains dans le diffus.

Un marché de l'occasion actif, fortement ciblé sur l'individuel (Graph 4 et Tab 10 & 11)

En 2010, CCA compte 465 ventes de maisons anciennes pour moins de 160 ventes d'appartements de plus de 5 ans, soit un volume proche de celui observé en 2007. 87% des ventes d'appartements ont eu lieu dans le pôle de Concarneau, pour seulement 46% des transactions en individuel.

Des maisons à 230 000 € à Névez ou Trégunc, et de 140 000 € à Rospenden ou Elliant (Tab 12 à 14)

Quel que soit le type de bâti (individuel ou collectif) et le nombre de pièces, les prix à CCA sont plus élevés qu'en moyenne Cornouaillaise, liés vers le haut par le littoral, et malgré les moindres prix du Nord de l'EPCI.

Une disparité dans le profil des acquéreurs selon les communes (Tab 8, 16 & 17)

Dans les communes d'Elliant et Saint-Yvi, la moitié des acquéreurs (financier et occasion) sont âgés de 30-44 ans, et les ¼ sont ouvriers, employés ou de profession intermédiaire. Les moins de 45 ans sont aussi nombreux à Rospenden, Melgven et Taurich. A contrario, dans les communes littorales, ce sont les 45-59 ans et les cadres et professions supérieures les plus présents, et les plus de 60 ans et retraités sont également surreprésentés.

Un marché de l'occasion tourné vers l'extérieur (Tab 9 & 18)

60% des acquéreurs de foncier à CCA sont déjà originaires de CCA, contre 45% sur le marché de l'occasion, pour lequel 30% des acquéreurs ne sont pas bretons (proportion atteignant plus de 50% dans les communes littorales non pôles). Le marché du foncier de CCA attire également plus les acquéreurs du pôle de Quimper que le marché de l'occasion, avec 30% des terrains d'Elliant et Saint-Yvi acquis par des ménages issus du pôle de Quimper.

Un parc locatif social important sur Concarneau, des inadéquations offres/demandes (Tab 19 & Graph 5 & 7)

Le parc social de CCA est assez important : 2 580 logements, dont 70% à Concarneau (2^{ème} commune après Quimper en termes de parc social) et un parc récent important. Le parc social de CCA est marqué par la forte présence du collectif (3/4 du parc). Et, si le taux de mobilité est important à Elliant et Saint-Yvi, il est très réduit dans les communes littorales (non pôles).

A l'image de la Cornouaille, les logements de 2 pièces sont surreprésentés dans les demandes par rapport aux attributions, tandis que les 4 pièces sont sous-représentés. Et, les ménages les moins aisés (<20% du PLIS) ont des difficultés à voir leurs demandes satisfaites.

Merci de votre attention